



Commission
européenne

[HIVER 2013 ▶ N° 48]

panorama

inforegio

► Politique de cohésion 2014-2020 La dynamique est enclenchée

- Entretien avec José Manuel Barroso, président de la Commission européenne
- La nouvelle politique en 10 points
- Les États membres finalisent leurs accords de partenariat
- La politique de cohésion 2014-2020 vue par les États membres

Politique
régionale
et urbaine



Le projet Eden mis en œuvre en Cornouailles (au Royaume-Uni), qui abrite plus de 1 000 espèces végétales provenant des quatre coins du monde, est à la fois une attraction touristique et une initiative pédagogique sans but lucratif. Il a reçu du FEDER une subvention d'aide au démarrage de plus de 30 millions d'euros.

► ÉDITORIAL 3

Commissaire Johannes Hahn

► DOSSIER LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

► LA POLITIQUE DE COHÉSION, UN VÉRITABLE MOTEUR POUR LA CROISSANCE EUROPÉENNE 4-7

Entretien avec José Manuel Barroso, président de la Commission européenne

► LES 10 PRINCIPAUX POINTS DE LA POLITIQUE RÉFORMÉE 8-9

► PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DE LA POLITIQUE DE COHÉSION RÉFORMÉE 10-13

► NOUVELLES EN BREF 14-15

► LA PAROLE EST À VOUS 16-22

L'avis des parties intéressées sur la politique de cohésion 2014-2020

► INFOGRAPHIE UNE NOUVELLE POLITIQUE DE COHÉSION POUR L'EUROPE 23-26

► UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE 27-31

► LE RÔLE CLÉ DU PARLEMENT EUROPÉEN DANS LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 32-35

► NOTRE POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES FONDS 36-39

► RÉSULTATS CUMULÉS À LONG TERME DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 40-43

► PROJETS 44-47

Exemples de projets menés à Chypre, en France et en Roumanie, et le projet de coopération territoriale européenne

► AGENDA 48



►4



►10



►27



►36

Ce magazine est imprimé en français, en anglais et en allemand sur papier recyclé. Il est disponible en ligne dans 22 langues à l'adresse http://ec.europa.eu/regional_policy/information/panorama/index_fr.cfm

Le contenu de ce numéro a été finalisé en février 2014.

NOTE

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs éventuelles qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser. Cette publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

ISSN 1608-3903

© Union européenne, 2014

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source.

L'utilisation et la reproduction de tout matériel émanant d'une tierce partie, protégé par le droit d'auteur et identifié comme tel requièrent la permission du (des) détenteur(s) des droits d'auteur.

Printed in Belgium

Photographies (pages):

Couverture: Projet Eden, Cornouailles, Royaume-Uni – Alexandra Thompson © Shutterstock

Pages 3, 4, 7, 10-13, 15, 27, 29, 36-39, 40-43:

© Commission européenne

Page 8: © Cristina Dumitru Tabacaru

Pages 14, 46: © Shutterstock

Pages 16-22: © Organisations participantes

Page 28: © Andalucía se mueve con Europa

Pages 32-35: © Parlement européen

Page 44: © Programme de coopération transfrontalière entre la Hongrie et la Croatie

Page 45: © Centru Regional, Agence de développement, Roumanie

Page 47: © Medtech SAS



▶ ÉDITORIAL

Johannes Hahn

*Membre de la Commission européenne
en charge de la politique régionale*

À la fin de 2013, au terme d'un intense processus de négociation qui aura duré deux ans, le Conseil et le Parlement européens ont enfin validé le paquet législatif concernant la politique de cohésion. Les nouvelles réglementations sont entrées en vigueur le 21 décembre dernier.

Je suis heureux de constater que la nouvelle approche préconisée dans ma proposition a été approuvée. Nous avons travaillé dur pour améliorer les dispositions régissant l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens. Désormais, plus de 500 milliards d'euros (en ce compris le cofinancement national et les investissements fournis par le biais d'instruments financiers) pourront être mobilisés pour soutenir la relance économique et favoriser l'établissement d'une croissance durable dans l'Union européenne.

La politique de cohésion, principal instrument d'investissement de l'UE, représente plus d'un tiers de son budget. Mais si nous voulons qu'elle puisse contribuer efficacement à l'expansion de l'économie européenne et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'Union, il est primordial que nos réformes soient mises en œuvre de manière adéquate. La première étape de ce processus consistera à finaliser les accords de partenariat, qui définiront la stratégie d'investissement de chaque État membre pour les sept prochaines années.

Des stratégies de qualité

La préparation de ces plans d'investissement n'est pas chose aisée. La Commission a donc entamé, l'année dernière, des négociations informelles avec les États membres afin de s'assurer qu'ils avaient identifié les besoins en matière de développement et que des mesures seraient prises pour y répondre aussi rapidement que possible. Les États membres ont ainsi pu soumettre leurs projets d'accords de partenariat à la Commission avant la fin de l'année dernière, et certains d'entre eux les ont déjà transmis de manière officielle. Il est important que les programmes de développement proposés par les États membres soient des projets de qualité afin que les processus d'approbation

et de mise en œuvre des programmes puissent débiter dans les plus brefs délais. Mais soyons clairs: la Commission ne sacrifiera pas la qualité au nom de la rapidité.

Je ne soulignerai jamais assez combien il est important de bien concevoir une stratégie, et ce dès le départ. Il est aussi essentiel de veiller à ce que tous les projets suivent la stratégie, et non l'inverse.


Nous nous concentrons maintenant sur un nombre limité d'objectifs de manière à atteindre une masse critique d'investissements dans les domaines choisis. Nous avons identifié quatre domaines prioritaires présentant un potentiel de croissance élevé: la recherche et l'innovation, les PME, les technologies de l'information et de la communication, et l'économie sobre en carbone.

Des objectifs clairs et mesurables

Notre politique réformée repose sur le principe suivant: pour maximiser l'impact des investissements, les régions doivent d'abord identifier leurs principaux atouts. C'est ce que nous appelons la *spécialisation intelligente*. Cette approche permettra aux régions de concentrer les investissements productifs sur les secteurs choisis, maximisant ainsi leur potentiel de croissance.

Notre nouvelle architecture exige que des objectifs soient préalablement définis. Comment pourrions-nous, par exemple, investir dans la recherche si aucune stratégie n'a été définie en la matière? Ce serait comme conduire une voiture sans volant.

La réforme adoptée requiert la formulation d'objectifs clairs et mesurables. Cela nous permettra d'obtenir des résultats quantifiables et d'évaluer en permanence si ces investissements publics stimulent au maximum la croissance et l'emploi en Europe.

A portrait of José Manuel Barroso, President of the European Commission, wearing a dark suit, white shirt, and purple tie. He is speaking and looking slightly to the right. The background is a blurred green and blue wall.

« La politique de cohésion est vraiment une politique dont nous pouvons être fiers, et dont nous pourrions continuer à être fiers. Nous devons défendre cette position bec et ongles. »

JOSÉ MANUEL BARROSO, PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

▶ LA POLITIQUE DE COHÉSION, UN VÉRITABLE MOTEUR POUR LA CROISSANCE EUROPÉENNE

Panorama a demandé au président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, son avis sur le rôle que jouera la politique de cohésion dans la création de croissance et d'emplois en Europe et dans le redressement économique, au cours des prochaines années.

▶ **Pensez-vous que l'Europe soit maintenant sur la bonne voie pour sortir de la crise économique?**

La crise financière et économique qui malmène l'économie mondiale depuis l'été 2007 est une crise sans précédent dans l'histoire économique européenne d'après-guerre. Pourtant, je suis convaincu que le pire est derrière nous. Nous avons réussi à surmonter la crise «existentielle» de l'euro et à calmer le jeu sur les marchés financiers. Nous avons aussi fait de grands progrès en termes de gouvernance économique au sein de l'UE. La confiance dans l'économie européenne revient peu à peu, et les derniers chiffres du PIB confirment les prémices d'un léger redressement de l'économie. Les pays les plus touchés par la crise ont engagé des réformes structurelles majeures et commencent, eux aussi, à en récolter les fruits. L'Irlande, par exemple, a éliminé son déficit, qui s'élevait à 1,4% du PIB en 2008, pour atteindre un excédent de 3,4% du PIB en 2013. Le Portugal a également réduit son déficit et l'Espagne devrait afficher un excédent cette année.

Néanmoins, même s'il semble que nous ayons surmonté le pire, nous ne sommes pas encore au bout du tunnel et les signes de relance demeurent fragiles. Nous devons poursuivre nos efforts pour faire face aux défis actuels comme le vieillissement démographique, la hausse du coût de l'énergie et le niveau élevé du chômage. Les États membres doivent accélérer le rythme des réformes structurelles définies dans les recommandations par pays, et progresser davantage dans les domaines nécessitant une coordination. Le problème le plus pressant est le chômage, qui a atteint des niveaux inacceptables dans certains pays, en particulier chez les jeunes.

▶ **Dans quelle mesure la politique de cohésion peut-elle contribuer à stimuler l'emploi et la croissance en Europe et, dans le cadre de la gouvernance économique de l'UE, favoriser la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020?**

En 2010, nous avons proposé une approche globale, incarnée par la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie sera la stratégie de croissance de l'Europe pour les prochaines années. Elle identifie tous les facteurs qui contribueront à la prospérité et à la productivité de demain, que ce soit dans le domaine de l'éducation et de la formation, du changement climatique, de la recherche et de l'innovation ou de la lutte contre la pauvreté. Depuis le début, nous travaillons en étroite collaboration avec les États membres et les régions en vue de la réalisation de ses objectifs. La stratégie est maintenant en place depuis quatre ans, et une évaluation approfondie des progrès réalisés sera réalisée en 2014.

La politique de cohésion est l'un des principaux instruments utilisés pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. Elle représente le plus grand investissement de l'UE dans l'économie réelle. C'est aussi un pilier de la politique économique communautaire, axée sur la consolidation fiscale, les réformes structurelles et l'investissement dans la croissance. Grâce au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen (FSE) et au Fonds de cohésion, nous soutenons l'accès haut débit, la création de PME, l'inclusion sociale, l'éducation, l'efficacité énergétique et la création d'emplois. Jusqu'à présent, selon les données fournies par les États membres, les investissements de la politique de cohésion durant la période 2007-2013 ont apporté une aide à plus de 73 500 jeunes entreprises et ont créé plus de 263 000 emplois au sein des PME. Toujours grâce à ces investissements, plus de 4,7 millions de citoyens européens supplémentaires peuvent désormais bénéficier d'une connexion à haut débit. Bref, la politique de cohésion est vraiment une politique dont nous pouvons être fiers, et dont nous pourrions continuer à être fiers. Nous devons défendre cette position bec et ongles.

Par ailleurs, le cofinancement européen est pour les États membres une source d'investissement durable, stable et sûre. Dans certaines régions, ce système est le seul moyen d'obtenir des investissements publics du fait de l'insuffisance des ressources au niveau national ou des défaillances du marché. Les subventions de la politique de cohésion ont apporté la stabilité, mais aussi la flexibilité avec la possibilité de réorienter les investissements afin de répondre aux besoins socioéconomiques les plus pressants. Nous avons encouragé des pays comme la Grèce, l'Irlande ou le Portugal, qui ont été durement touchés par la crise, à reprogrammer les Fonds de manière à renforcer leur compétitivité et à promouvoir la création d'emplois, en particulier chez les jeunes.

Pour la période 2014-2020, nous avons alloué 351,8 milliards d'euros aux Fonds structurels et d'investissement de l'UE, ce qui représente la deuxième plus grande part du budget de l'Union. Cette décision reflète la prise de conscience au plus haut niveau politique de l'importance des Fonds pour la croissance en Europe. Il convient à présent de poursuivre l'harmonisation des programmes nationaux et régionaux en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

► **Les États membres et les régions ont commencé à travailler dans le cadre de la politique de cohésion réformée pour la période 2014-2020. À votre avis, quel impact cette réforme aura-t-elle? Quelle est, d'après vous, la principale innovation de la réforme?**

Nous devons vraiment nous demander si les investissements faits par le passé étaient pertinents et utiles sur le plan de notre compétitivité économique. Je pense que certaines subventions n'ont pas été exploitées pleinement. Nous devons maintenant veiller à ce que la nouvelle politique débouche sur des investissements judicieux, qui bénéficient à l'ensemble de l'Union européenne. Chaque euro dépensé doit avoir un impact maximal sur la croissance et la compétitivité.

C'est pourquoi la nouvelle politique est fondée sur une culture des résultats. Les régions devront désormais non seulement montrer à quelles fins elles utilisent l'argent, mais aussi prouver qu'elles en tirent le meilleur parti possible. L'utilisation des fonds fera l'objet d'un suivi, d'une évaluation et de rapports afin de garantir l'obtention des résultats escomptés. Des critères préalables à la libération des fonds ont également été fixés afin de s'assurer que les conditions sont réunies pour optimiser l'impact des investissements.

Pour mieux cibler les investissements, les programmes doivent concentrer l'essentiel des fonds du FEDER sur un nombre limité à quatre domaines clés porteurs de croissance: recherche et innovation, PME, TIC et économie sobre en carbone. Au moins 80% des ressources disponibles dans les régions plus développées et 50% dans les régions moins développées seront allouées aux secteurs très importants pour notre prospérité future. Le FSE est soumis à des règles similaires puisqu'au moins 20% des ressources totales du FSE doivent être affectées à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Cette approche liera clairement le financement à la stratégie de croissance Europe 2020 et aux politiques connexes.

Je suis convaincu que ces changements donneront un nouveau souffle aux investissements de la politique de cohésion européenne sur le terrain et qu'ils la rendront plus cohérente, efficace et rentable, aidant ainsi l'Union à renouer avec la prospérité. Nous devons être en mesure de prouver à nos citoyens que l'argent est dépensé de façon intelligente, dans l'intérêt de leurs régions et de leurs villes, et que ces investissements auront des retombées positives sur leur quotidien.

► **À votre avis, en quoi les investissements de la politique de cohésion peuvent-ils nous aider à faire face aux défis urbains, par exemple la pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage, la pollution et la dépendance énergétique?**

Plus de 75% des Européens vivent dans ou autour des zones urbaines, ce qui fait de l'Europe l'un des continents les plus urbanisés au monde. D'ici 2020, cette proportion devrait atteindre 80%.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le développement de nos villes sera déterminant pour l'avenir de l'Europe et pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Nos villes sont de puissants vecteurs de croissance, des viviers d'entreprises, d'innovation et d'entrepreneuriat, et elles insufflent le dynamisme dont nous avons besoin pour sortir de la crise. En Europe, plus des deux tiers du PIB sont générés par les villes. Or, à cause de la crise, de nombreuses villes sont en difficulté, confrontées à une croissance apathique, à des taux de chômage record, à des flux migratoires importants, à un creusement des inégalités sociales et à une augmentation de la pauvreté.

C'est pourquoi j'ai décidé de doter l'ancienne direction générale de la politique régionale de nouvelles attributions: elle est désormais le principal coordinateur des initiatives de l'UE en matière de politique urbaine. La nouvelle direction générale de la politique régionale et urbaine s'intéresse davantage au rôle de nos villes et zones urbaines dans les décisions et l'élaboration des politiques au niveau européen. À l'heure actuelle, environ 40% des fonds du FEDER sont investis dans des villes, et ce chiffre devrait augmenter dans le futur. De nombreuses priorités d'investissement pour la période 2014-2020 concernent les zones urbaines, comme la promotion des stratégies de réduction du carbone, l'amélioration de l'environnement bâti ou la facilitation de la mobilité. En outre, chaque État membre doit consacrer au moins 5% des fonds du FEDER à des actions intégrées en faveur du développement urbain durable. Les villes disposeront ainsi de nouveaux outils et solutions pour résoudre les problèmes économiques, environnementaux, climatiques et sociaux propres aux zones urbaines.

► **Dans quelle mesure les subventions de la politique de cohésion contribuent-elles à stimuler la recherche et l'innovation?**

Les régions européennes doivent intensifier l'innovation. Les États membres qui investissent massivement dans ce domaine se portent bien mieux que les autres. Bien que les dépenses moyennes dans la recherche et l'innovation soient restées stables, à 2% du PIB, tout au long de la crise,



Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le commissaire Johannes Hahn.

l'Union européenne reste loin derrière ses principaux concurrents au niveau mondial. Les États-Unis et le Japon, de même que la Corée du Sud, investissent plus que nous dans ces domaines.

Il ne fait aucun doute que la politique de cohésion réformée est essentielle pour stimuler la recherche et l'innovation en Europe. Sur la période 2007-2013, près de 25 % des Fonds structurels de l'Union européenne, soit quelque 86 milliards d'euros, ont été investis dans la recherche et l'innovation. Il existe de nombreux exemples de bons projets innovants financés au titre de la politique de cohésion, mais nous n'en citerons ici que deux: le cluster «ECO World Styria»⁽¹⁾ en Autriche, un exemple de technologie propre; ou le projet «Art on Chairs»⁽²⁾ au Portugal, une approche innovante qui jette des ponts entre les industries créatives et les industries traditionnelles.

Les États membres et les régions doivent désormais identifier leurs atouts et leurs forces, et concentrer les ressources sur ces domaines de manière à accroître leur avantage concurrentiel. Je suis convaincu que ces stratégies dites «de spécialisation intelligente» permettront d'investir plus intelligemment et plus efficacement, et d'activer le potentiel d'innovation de chaque région d'Europe. Ces stratégies doivent être élaborées en concertation avec les entreprises, le secteur universitaire et la communauté de l'innovation, avec le soutien de la politique de cohésion.

► Quel conseil donneriez-vous aux autorités régionales pour la mise en œuvre des programmes opérationnels 2014-2020?

Il est primordial d'assurer une bonne gouvernance aux niveaux national, régional et local. La réforme de la politique de cohésion n'aurait pas été possible sans une coopération efficace avec les autorités de gestion et les autorités régionales. Le principe du partenariat est au cœur des réformes et il est essentiel que toutes les parties prenantes soient associées à la mise en œuvre des programmes: ministères compétents, régions, municipalités, organisations professionnelles, centres de recherche, entreprises ou partenaires sociaux. Nous devons développer plus avant les nouveaux partenariats et maintenir les liens de coopération existants entre les régions, les villes et les institutions de l'UE afin de concentrer les Fonds sur les investissements les plus productifs et de garantir un impact optimal sur la croissance et l'emploi. Je veux que les régions assument une part de responsabilité dans l'élaboration et le renforcement de la politique européenne. Je suis sûr que, ensemble, nous pouvons faire de cette politique un véritable moteur du redressement économique de l'Europe.

Innover signifie aussi sortir des sentiers battus, faire preuve de créativité et explorer de nouvelles façons d'exploiter le savoir existant et d'adapter notre société aux nouveaux paradigmes. Le monde des affaires a changé, et tous les Européens doivent participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre de modèles plus compétitifs.

(1) <http://www.eco.at/>

(2) <http://www.paredesdesignmobilierio.com/en/go/art-on-chairs>

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

▶ LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

LES 10 PRINCIPAUX POINTS DE LA POLITIQUE RÉFORMÉE



Modernisation de la rue Nicolae Balcescu (Mioveni, Roumanie).

Le budget de l'UE pour la période 2014-2020, maintenant finalisé, permettra d'investir quelque 351,8 milliards d'euros dans les régions et villes d'Europe par le biais de la politique de cohésion afin d'atteindre les objectifs de croissance et d'emploi sur l'ensemble du territoire européen et de lutter contre le changement climatique et la dépendance énergétique.

L'incidence globale de ces investissements combinés à la contribution nationale des États membres et à l'effet de levier des instruments financiers devrait se chiffrer à plus de 500 milliards d'euros. La politique de cohésion est aujourd'hui devenue le principal outil d'investissement de l'Union, et est alignée sur les objectifs de la stratégie Europe 2020. Elle couvre les 274 régions de l'Union européenne (et pas seulement les plus pauvres d'entre elles) et vise à stimuler la croissance économique et la création d'emplois. Elle est aussi le principal instrument utilisé pour atteindre les objectifs de l'UE, d'où l'importance des nouveaux principes instaurés, comme la concentration thématique, l'orientation vers les résultats, les conditions *ex-ante* et l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Le recentrage de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 permettra d'optimiser l'incidence des investissements communautaires, qui seront adaptés aux besoins individuels des régions et des villes.

Les principaux éléments de la nouvelle politique de cohésion sont les suivants:

1 ▶ Des niveaux d'investissement appropriés dans les régions

L'UE continuera d'investir dans toutes ses régions mais le niveau de soutien et la contribution nationale (taux de cofinancement) seront adaptés en fonction de leur niveau de développement:

- ▶ régions moins développées (PIB < 75 % de la moyenne de l'UE-27);
- ▶ régions en transition (PIB compris entre 75 % et 90 % de la moyenne de l'UE-27);
- ▶ régions plus développées (PIB > 90 % de la moyenne de l'UE-27).

2 ▶ Une croissance ciblée

Environ 100 milliards d'euros seront dédiés aux secteurs clés pour la croissance. Onze priorités thématiques ont été définies pour la politique de cohésion. Les investissements au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) se concentreront sur quatre domaines prioritaires: l'innovation et la recherche, la stratégie numérique, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) et la transition vers une économie sobre en carbone. La proportion des ressources à y consacrer variera selon les régions (régions moins développées: 50 %, régions en transition: 60 %; régions plus développées: 80 %).

Au moins 23 milliards d'euros seront destinés à faciliter la transition vers une économie sobre en carbone (efficacité énergétique et énergies renouvelables). Dans ce domaine, l'affectation des ressources du FEDER est soumise à des obligations différenciées (régions moins développées: 12%; régions en transition: 15%; et régions plus développées: 20%).

Quelque 66 milliards d'euros seront réservés aux liaisons prioritaires du réseau transeuropéen de transport et à des projets vitaux d'infrastructures environnementales au travers du Fonds de cohésion.

Par le biais du Fonds social européen (FSE), la politique de cohésion contribuera de façon sensible à la mise en œuvre des priorités de l'UE dans les domaines de l'emploi, par exemple au travers de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, de l'enseignement et de l'inclusion sociale. Au moins 20% des ressources totales du FSE doivent être affectées à la promotion de l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté.

La nouvelle initiative en faveur de l'emploi des jeunes liée au FSE concentrera une partie des ressources sur les jeunes.

3 ▶ Responsabilité et résultats

Des missions et des objectifs clairs, transparents et mesurables seront fixés concernant la responsabilité et les résultats. Les régions et les États membres devront indiquer, dès le départ, quels objectifs ils prévoient d'atteindre avec les ressources dont ils disposent, et expliquer précisément comment ils mesureront les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs. Cela permettra un suivi régulier et un débat sur la façon dont les ressources financières sont utilisées. En fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces objectifs, des fonds supplémentaires pourront être mis à la disposition des programmes performants (via une «réserve de performance») en fin de période.

4 ▶ Conditions préalables à l'affectation des fonds

Certaines conditions devront être remplies avant l'allocation des fonds de manière à garantir l'efficacité des investissements. L'objectif de cette mesure est de s'assurer que les conditions sont réunies pour maximiser l'impact des investissements. Les investissements ne pourront débuter qu'une fois mises en place des stratégies bien définies ou lorsque certaines conditions seront remplies. Par exemple, les stratégies dites «de spécialisation intelligente», les réformes favorables aux entreprises, les stratégies de transport, les mesures visant à améliorer les systèmes de marchés publics ou le respect des législations environnementales sont des conditions préalables.

5 ▶ Une action coordonnée

Il convient d'établir une stratégie commune pour renforcer la coordination et éviter les chevauchements. Un cadre stratégique commun est essentiel à l'amélioration de la coordination entre les Fonds structurels et d'investissement européens (le FEDER, le Fonds de cohésion et le FSE, qui sont les trois fonds de la politique de cohésion, ainsi que le fonds pour le développement rural et le fonds pour la pêche).

Ce cadre permet aussi de consolider les liens avec les autres instruments de l'UE, comme Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

6 ▶ Simplification des procédures

Il est indispensable de réduire les formalités administratives et de simplifier l'utilisation des investissements de l'UE en mettant en place un ensemble de règles communes à tous les Fonds structurels et d'investissement européens et en simplifiant les règles comptables, en établissant des exigences plus ciblées en matière d'information et en utilisant davantage la technologie numérique («cohésion électronique»).

7 ▶ Une dimension urbaine renforcée

La dimension urbaine de la politique sera renforcée par l'affectation d'un minimum de fonds du FEDER (en plus des autres dépenses dans les zones urbaines) à des projets urbains intégrés associant différentes mesures pour faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux qui se posent dans les villes.

8 ▶ Coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière sera renforcée et la mise en place de projets transfrontaliers facilitée. Il importe aussi de veiller à ce que les stratégies macrorégionales, comme celles du Danube et de la mer Baltique, soient soutenues par des programmes nationaux et régionaux.

9 ▶ Compatibilité et cohérence

La politique de cohésion doit être cohérente par rapport à la gouvernance économique de l'UE. Les programmes devront être compatibles avec les programmes nationaux de réforme convenus avec les États membres, qui s'inscrivent dans le cadre du cycle de coordination économique et fiscale au sein de l'UE, mieux connu sous le nom de «semestre européen». Le cas échéant, la Commission peut invoquer la clause de «conditionnalité macroéconomique» pour demander aux États membres de modifier les programmes afin d'appuyer des réformes structurelles clés ou, en dernier recours, suspendre le versement des fonds en cas de manquements graves et répétés aux recommandations économiques.

10 ▶ Instruments financiers

L'utilisation des instruments financiers sera encouragée afin de mieux soutenir les PME et de leur faciliter l'accès au crédit. Les prêts, les garanties et les fonds propres/capital-risque seront soutenus par l'UE au moyen de règles communes à tous les fonds, d'un élargissement de leur portée et d'incitations (taux de cofinancement plus élevés). Le fait de privilégier les prêts par rapport aux subventions devrait améliorer la qualité des projets et éviter la dépendance financière.

Le Centre de compétence sur l'énergie éolienne de Kiel étudie le potentiel du vent pour la production d'énergie et la propulsion, en collaboration avec l'industrie maritime – Schleswig-Holstein, Allemagne.

► PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT DE LA POLITIQUE DE COHÉSION RÉFORMÉE

La politique de cohésion réformée sera le principal outil d'investissement de l'UE pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020: créer de la croissance et de l'emploi, lutter contre le changement climatique et la dépendance énergétique, et réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. La politique de cohésion s'attachera aussi à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre les régions.

Pour atteindre ces objectifs, les trois fonds de la politique de cohésion (Fonds européen de développement régional, Fonds social européen et Fonds de cohésion) soutiendront onze objectifs thématiques.

Bien que le FEDER couvre les onze objectifs, il sera plus particulièrement axé sur les quatre premières priorités clés, à savoir: l'innovation et la recherche, les technologies de l'information et de la communication, les petites et moyennes entreprises (PME) et la transition vers une économie sobre en carbone.

Les États membres et les régions seront tenus de consacrer une grande partie des subventions du FEDER (entre 50% et 80%) à ces domaines prioritaires, auxquels seront affectés jusqu'à 100 milliards d'euros (soit près de 30%) du budget du FEDER.

LES 11 OBJECTIFS THÉMATIQUES DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

- 1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation.
- 2 Améliorer l'accès aux TIC ainsi que leur utilisation et leur qualité.
- 3 Renforcer la compétitivité des PME.
- 4 Soutenir le passage à une économie sobre en carbone.
- 5 Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques.
- 6 Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources.
- 7 Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles.
- 8 Promouvoir des emplois durables et de qualité, et favoriser la mobilité de la main-d'œuvre.
- 9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination.
- 10 Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour favoriser l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.
- 11 Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics et des parties prenantes, et l'efficacité de l'administration publique.



L'Institut des sciences photoniques de Barcelone a bénéficié d'un cofinancement de l'UE pour mener des travaux dans le domaine de la science optique et de la technologie de la lumière.

► PRIORITÉ 1

Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

La compétitivité de l'Europe, sa capacité de créer des millions d'emplois pour remplacer ceux que la crise a fait disparaître, et son niveau de vie futur de manière générale dépendent de notre capacité à stimuler l'innovation dans les produits, les services et les processus et modèles économiques et sociaux. Il convient avant tout de lever les obstacles à l'innovation et d'investir davantage dans les activités de recherche et de développement des entreprises en établissant une collaboration étroite entre les acteurs publics et privés.

De 2014 à 2020, le FEDER s'emploiera à renforcer la recherche et l'innovation dans les États membres de l'UE par le biais d'actions diverses:

- ▶ Soutien aux acteurs de l'innovation (et plus particulièrement aux centres de recherche et aux PME) directement engagés dans le développement de solutions novatrices et l'exploitation économique de nouvelles idées à travers: des services de conseil et de soutien, des investissements directs et des instruments financiers facilitant l'accès aux sources de financement privées.
- ▶ Investissements dans les infrastructures, les équipements, les lignes de produits d'avant-garde et les processus manufacturiers de pointe, notamment les technologies renforçant les capacités d'innovation dans d'autres secteurs, afin de soutenir les activités de recherche appliquée et d'innovation.

SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

- ▶ Pour les programmes de **coopération territoriale européenne**, au moins 80% des fonds seront concentrés sur les quatre priorités thématiques susmentionnées.
- ▶ Les États membres devront réserver au moins 5% des ressources du FEDER au **développement urbain durable**, par le biais d'«actions intégrées» gérées par les villes.
- ▶ Les zones présentant des handicaps géographiques naturels, comme les régions **reculées, montagneuses ou peu peuplées**, bénéficieront d'un traitement privilégié.
- ▶ Les **zones ultrapériphériques** de l'UE bénéficieront d'une aide spécifique du FEDER afin de compenser les désavantages dus à leur éloignement.

- ▶ Coopération, activités de réseautage et partenariats facilités entre les différents acteurs de l'innovation partageant les mêmes intérêts sectoriels (universités, centres de recherche et technologiques, PME et grandes sociétés) afin de créer des synergies et de permettre des transferts technologiques.
- ▶ Investissement dans l'innovation par les PME afin d'améliorer leur compétitivité.

Les États membres et les régions devront mettre sur pied des stratégies régionales d'innovation dites «de spécialisation intelligente», une condition requise pour l'allocation de fonds du FEDER à la recherche et à l'innovation. Ces stratégies aideront les régions à exploiter pleinement leur potentiel d'innovation en concentrant leurs ressources sur un nombre limité de domaines de croissance intelligente prioritaires, dans lesquels elles jouissent déjà d'un avantage concurrentiel.

Les stratégies doivent être élaborées en concertation avec les principales parties prenantes, notamment les chercheurs, les universités, les entreprises et les autorités publiques. Elles doivent explorer de nouvelles méthodes pour exploiter les connaissances actuelles et pour mettre en œuvre des activités commerciales en utilisant des fonds européens, des fonds nationaux et des fonds du secteur privé. Elles permettront aussi de créer des synergies avec les autres politiques et instruments de financement de l'Union européenne, notamment le programme Horizon 2020 (le programme de recherche et d'innovation de l'UE pour la période 2014-2020).



Maîtrise informatique pour des e-citoyens, Vilnius, Lituanie.

►PRIORITÉ 2

Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont de puissants vecteurs de croissance économique, d'innovation et de productivité, qui recouvrent de nombreux domaines.

Les investissements réalisés par le biais du FEDER entre 2014 et 2020 permettront d'améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité. Différents types de mesures en faveur des TIC peuvent aussi être financées à titre d'initiatives de soutien dans le cadre d'autres objectifs thématiques.

Les investissements du FEDER seront destinés à :

- ▶ Investir dans les infrastructures TIC dans toutes les régions, plus particulièrement dans les zones reculées et rurales et dans les régions moins développées.
- ▶ Améliorer l'accès à l'Internet à haut débit (et plus particulièrement aux «réseaux de nouvelle génération») pour accroître la productivité des entreprises et permettre aux personnes situées dans des régions reculées de travailler depuis chez elles ou de bénéficier de services de santé électroniques.
- ▶ Investir dans le développement et la modernisation d'outils TIC, tels que les infrastructures électroniques pour la recherche et l'innovation, l'informatique en nuage, la sécurité des informations et la sécurité sur Internet.
- ▶ Poursuivre la transition vers de nouveaux modes d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises, les citoyens et les administrations

publiques comme les services de santé par voie électronique (e-santé), les services administratifs publics (administration en ligne), les services aux PME (apprentissage et commerce en ligne, etc.).

Les autorités nationales et régionales sont tenues d'élaborer un «cadre stratégique de croissance numérique» pour pouvoir bénéficier d'investissements dans le développement des produits et services liés aux TIC.

Chaque État membre projetant d'utiliser les fonds de la politique de cohésion pour investir dans des infrastructures à haut débit devra également établir un «plan de réseau Internet de nouvelle génération» en identifiant les zones où une intervention publique s'impose. Ces stratégies numériques locales et régionales sont étroitement liées aux stratégies de spécialisation intelligente.

►PRIORITÉ 3

Renforcer la compétitivité des PME

Les petites et moyennes entreprises forment véritablement la colonne vertébrale de l'économie européenne. Elles sont de puissants vecteurs de croissance, de création d'emplois et de cohésion, et fournissent deux emplois sur trois dans le secteur privé. Il est dès lors essentiel de promouvoir l'entrepreneuriat et d'investir dans les PME pour générer de la croissance et créer de l'emploi en Europe.

Afin de rester concurrentielles sur le marché mondial, les PME doivent accroître leur productivité et améliorer la qualité et la différenciation de leurs produits, de leurs services et de leurs activités marketing.



Le projet Finnvera fournit du capital-risque aux PME – Pohjois-Karjala, Finlande.

- ▶ D'améliorer leur accès au marché mondial et de limiter le risque entrepreneurial.
- ▶ D'exploiter les nouvelles sources de croissance telles que l'économie verte, le tourisme durable, les services sociaux et de santé, sans oublier l'«économie des séniors» et les industries culturelles et créatives.
- ▶ De forger des liens solides avec les centres de recherche et les universités afin de promouvoir l'innovation.

► PRIORITÉ 4

Soutenir la transition vers une économie sobre en carbone dans tous les secteurs

La stratégie Europe 2020 a inscrit parmi ses objectifs phares la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990, l'augmentation jusqu'à 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.

Dans cette optique, les fonds du FEDER contribueront à accroître l'efficacité énergétique et à faciliter le passage à une économie à faibles émissions de CO₂.

Les mesures dans ce domaine peuvent consister:

- ▶ À investir dans la production et la distribution d'énergie issue de sources renouvelables, notamment les biocarburants et les énergies renouvelables d'origine marine.
- ▶ À sensibiliser et accroître l'utilisation d'énergies renouvelables, à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public.
- ▶ À améliorer l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris les bâtiments publics, le secteur du logement social et dans le contexte de la production industrielle.
- ▶ À réduire les émissions dans le secteur des transports en soutenant le développement de nouvelles technologies et en promouvant les transports publics, le vélo et la marche.
- ▶ À développer des stratégies intégrées à faibles émissions de CO₂, tout particulièrement dans les zones urbaines, y compris les systèmes d'éclairage public et les réseaux électriques intelligents ainsi que les projets de transport urbain durable.
- ▶ À promouvoir la recherche et l'innovation dans les technologies sobres en carbone.

Pour bénéficier de ces investissements, les *régions plus développées* sont tenues d'affecter à cette priorité au moins 20 % du financement accordé par le FEDER, les *régions en transition* 15 % et les *régions moins développées* 12 %.

CONCENTRATION THÉMATIQUE

Outre les dispositions spécifiques relatives à l'objectif de transition vers une économie sobre en carbone, les États membres et les régions doivent affecter une certaine partie des fonds du FEDER à ces quatre objectifs thématiques clés.

- ▶ Régions plus développées: au moins 80 % des ressources du FEDER doivent être consacrés à au moins deux de ces priorités.
- ▶ Régions en transition: 60 % des ressources du FEDER doivent être consacrés à au moins deux de ces priorités.
- ▶ Régions moins développées: 50 % des ressources du FEDER doivent être consacrés à au moins deux de ces priorités.

Les États membres doivent également tenir compte, lors de l'affectation des aides du FEDER, des défis identifiés dans les programmes nationaux de réforme et des éventuelles recommandations qui leur auraient été adressées.

Les investissements réalisés par le biais du FEDER seront orientés vers des domaines aptes à favoriser le développement et la compétitivité des PME, notamment vers les mesures permettant:

- ▶ D'accéder au financement par le biais de subventions, prêts, garanties de prêts, capital-risque, etc.
- ▶ De bénéficier d'un savoir-faire et de conseils sur le plan commercial, d'opportunités d'information et de travail en réseau, notamment dans le cadre de partenariats transfrontaliers.

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

▶ NOUVELLES

[EN BREF]



L'UE a relancé les négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE en ouvrant le chapitre «politique régionale» de l'acquis communautaire.

Avant de pouvoir entamer les négociations d'adhésion sur le «Chapitre 22: politique régionale et coordination des instruments structurels», la Turquie était tenue de présenter un plan d'action détaillé et d'y joindre un calendrier énonçant les objectifs et les étapes suivis dans la mise en œuvre de la politique de cohésion européenne et dans l'établissement indispensable du cadre institutionnel. Au cours de ces dix dernières années, la Turquie a connu un essor économique considérable mais elle doit à présent s'atteler à redistribuer cette richesse de manière homogène entre les différentes régions.

Le Chapitre 22 sur la politique régionale est un domaine pour lequel les exigences en termes d'acquis communautaire sont limitées. Elles portent notamment sur le développement des capacités administratives et de stratégies intelligentes, aptes à garantir la qualité des programmes et des projets ainsi que leur exécution en bonne et due forme. Avant que ce chapitre ne soit temporairement clôturé, la Turquie devra montrer, preuves à l'appui, qu'elle dispose des ressources humaines et techniques suffisantes et que la stratégie nationale qu'elle a mise en œuvre peut réellement atténuer les disparités dans le niveau de développement de ses régions. Enfin, la Turquie aura la possibilité de collaborer avec tous les États membres de l'UE engagés dans la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale.

La Commission espère entamer dès que possible les travaux longs mais nécessaires qui permettront de remplir les conditions susmentionnées et, par conséquent, de clôturer provisoirement ce chapitre.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-13-958_en.htm?locale=FR

NOUVEAU GUIDE À L'INTENTION DES AUTORITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

Le Comité des régions vient de publier la nouvelle édition de son guide à l'attention des autorités locales et régionales. Cette publication s'inscrit dans le cadre d'une campagne de communication plus vaste, destinée à sensibiliser les citoyens à la stratégie Europe 2020. Elle présente les objectifs et le cycle politique de cette stratégie et explique comment les autorités locales et régionales peuvent intégrer leurs activités dans la politique européenne et ses instruments financiers afin de stimuler une croissance intelligente, durable et inclusive. Vous y trouverez une foule d'exemples concrets de bonnes pratiques suivies dans les différentes régions européennes et de nombreux liens vers des programmes, projets et instruments pertinents. Et pour partager vos idées ou prendre connaissances des expériences positives, n'hésitez pas à consulter la liste des associations, réseaux et prix remportés.



▶ POUR EN SAVOIR PLUS

Le guide (en version anglaise) peut être téléchargé au format pdf ou eBook à partir du site: <http://cor.europa.eu/fr/documentation/brochures/Pages/delivering-europe-2020-strategy.aspx>

ANNUAIRE RÉGIONAL D'EUROSTAT 2013

L'information statistique est un outil important pour la compréhension et la mesure de l'impact des décisions politiques sur un territoire ou une région spécifique. L'Annuaire régional d'Eurostat 2013 donne une image statistique détaillée de la situation des régions des États membres de l'Union européenne et des régions de l'AELE et des pays candidats dans toutes sortes de domaines. Chaque chapitre présente des données

DISPONIBLE
DÈS À
PRÉSENT



statistiques au moyen de cartes, de graphiques et de tableaux, accompagnés d'une description des principales conclusions, de la source des données et du contexte politique.

Ces indicateurs régionaux sont présentés pour les 11 thèmes suivants: économie, population, santé, éducation, marché du travail, statistiques structurelles sur les entreprises, tourisme, société de l'information, agriculture, transports et enfin, sciences, technologies et innovation. En outre, quatre chapitres thématiques sont inclus dans cette édition: ceux-ci traitent des villes européennes, de la définition des villes et des régions métropolitaines, des revenus et des conditions de vie en fonction du degré d'urbanisation et du développement rural.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Le livre peut être commandé sur le site suivant:

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

FINALISTES DU PRIX REGIOSTARS 2014

Les noms des finalistes des prix RegioStars 2014, qui récompensent les projets régionaux les plus mobilisateurs et novateurs d'Europe, ont été annoncés aujourd'hui. Le jury a choisi 19 finalistes parmi les 80 projets soutenus par les fonds de la politique de cohésion de l'UE, sur la base de quatre critères clés: le caractère novateur de ces projets, leur impact, leur durabilité et les partenariats mis en œuvre.

Les finalistes sont issus de régions et de villes appartenant à 17 États membres: l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède.

Ces finalistes ont présenté leurs projets le 8 octobre 2013 devant un jury présidé par l'ancien président du Comité des

régions, M. Luc Van den Brande, lors de la 11^e Semaine européenne annuelle des régions et des villes – OPEN DAYS 2013. Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix présidée par le commissaire Hahn à Bruxelles le 31 mars 2014. Pour de plus amples informations sur les projets présentés par les finalistes, veuillez consulter la brochure disponible sur le site Internet RegioStars.

► POUR EN SAVOIR PLUS

RegioStars Awards

http://ec.europa.eu/regional_policy/projects/regiostars/regiostars_fr.cfm

Open Days 2013

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2013/index.cfm

▶ LA PAROLE EST À VOUS

L'AVIS DES PARTIES INTÉRESSÉES SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

Panorama vous invite à envoyer vos commentaires!

Dans la rubrique «La Parole est à vous», *Panorama* invite ses lecteurs à faire entendre leur voix et à dire ce qu'ils pensent de la politique régionale de l'UE. Dans le cadre de ce numéro, *Panorama* a sondé les parties prenantes aux échelons local, régional et national pour mieux cerner leurs opinions et leurs espoirs sur la réforme de la politique de cohésion.

Panorama vous invite à envoyer vos commentaires dans votre langue. Ils figureront peut-être dans un prochain numéro. Contactez-nous à l'adresse regio-panorama@ec.europa.eu pour plus d'informations sur les délais et le format dans lesquels doivent nous parvenir vos commentaires.



▶ CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE (CRPM) LA CONDITIONNalité MACROÉCONOMIQUE ENVOIE DES SIGNAUX FALLACIEUX

Adoptée en novembre dernier, la réforme de la politique de cohésion se traduit par plusieurs changements positifs, notamment l'instauration de la nouvelle catégorie des régions en transition et la révision des mesures applicables aux partenariats. La CRPM félicite le Parlement européen pour avoir tenté de supprimer toute référence subordonnant la politique de cohésion à la gouvernance économique de l'UE, même si ses efforts ne furent pas couronnés de succès. Elle estime également que les concessions obtenues, par exemple la limitation des suspensions de financements à un maximum de 50% du budget de chaque programme opérationnel concerné, vont dans la bonne direction. La conditionnalité macroéconomique envoie des signaux fallacieux aux régions européennes et elle est néfaste au bon déroulement des programmes opérationnels, en particulier dans les régions qui ont le plus besoin d'investissements pour garantir des emplois sur le long terme.

ANNIKA ANNERBY JANSSON – *Présidente de la Région de Skåne (SW)*
et *Présidente de la CRPM*

▶ BUSINESSEUROPE

LES ENTREPRISES PEUVENT ÊTRE UN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Pour renforcer l'impact de la politique régionale sur la croissance et l'emploi, il est essentiel qu'elle soit davantage orientée sur les résultats et appliquée de manière efficace et en temps opportun. Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, pourront désormais introduire une demande de Fonds structurels dans des secteurs prioritaires tels que la recherche et l'innovation, les activités à faibles émissions de carbone et les TIC: c'est une avancée importante compte tenu de la proposition initiale dont les critères d'éligibilité étaient plus stricts. Les entreprises, grâce à leur expertise et leur connaissance des réalités économiques locales, peuvent aider les régions à mener à bien des projets qui renforceront leur compétitivité et leur développement durable. Enfin, la simplification des procédures et l'allègement des charges administratives ne pourront que contribuer à une utilisation plus efficace et plus généralisée des financements par les entreprises.

MARKUS J. BEYRER – *Directeur général*



BUSINESSEUROPE

► CONSEIL RÉGIONAL, RÉGION SOUTHERN AND EASTERN, IRLANDE AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

Le Parlement européen a donné son feu vert à la politique de cohésion qui inaugure la prochaine période de programmation 2014-2020. Il s'agit de la troisième participation du Conseil régional de la région Southern and Eastern à une période de programmation en tant qu'autorité de gestion de programmes cofinancés par l'UE. À cette occasion, notre priorité sera d'obtenir des résultats tangibles et concrets. J'espère que les finalités et les objectifs qui sous-tendent cette politique de croissance intelligente, durable et inclusive concourent à améliorer le bien-être des habitants de la région Southern and Eastern et de l'UE dans son ensemble. Mais pour que cette politique porte ses fruits, elle doit nous aider à créer des conditions favorables à l'emploi. Voilà, selon moi, le défi principal que doit relever l'Europe. La simplification et le renforcement de l'attractivité du mécanisme pour les bénéficiaires sont des thèmes récurrents et constituent un enjeu permanent qui doit être au cœur du processus de mise en œuvre de cette politique.

DERVILLE BRENNAN – *Conseil régional, région Southern and Eastern, Irlande*



SOUTHERN & EASTERN
Regional Assembly
Promoting Our Region




PRIME MINISTER'S OFFICE
HUNGARY

► BUREAU DU PREMIER MINISTRE, HONGRIE DES PRIORITÉS AXÉES SUR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET LES PME

L'adhésion de la Hongrie à l'UE est étroitement liée à l'histoire millénaire de notre pays. Le bon fonctionnement de la zone euro est l'un des piliers essentiels de notre économie. Grâce à une utilisation efficace des fonds européens, la Hongrie a retrouvé, au bout de longues années, le chemin d'une croissance qui repose sur les bases solides que lui a conférées, entre autres, la politique de cohésion. Je me félicite dès lors de la réforme adoptée récemment par les institutions européennes car celle-ci est parfaitement en phase avec la concrétisation des priorités de la stratégie Europe 2020. La concentration thématique et une attention accrue aux résultats sont des éléments clés de cette réforme qui contribueront à la réussite de nos actions. Il est à mes yeux indispensable que les fonds européens ciblent davantage des domaines tels que la recherche, l'innovation et les PME, qui sont également prioritaires pour la Hongrie. Au cours des 7 prochaines années, 60 % des financements européens versés à notre pays seront consacrés au développement économique. La réforme de la politique de cohésion sera l'un des gages du développement durable de la Hongrie. À nous de maintenir un bon équilibre dans l'affectation des fonds!

NÁNDOR CSEPREGHY – *Secrétaire d'État adjoint*

► MAISON EUROPÉENNE DES POUVOIRS LOCAUX FRANÇAIS (MEPLF) L'INTERVENTION EN FAVEUR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EST ESSENTIELLE

En période de crise, le soutien européen aux projets de développement local est un levier indispensable pour retrouver la croissance et l'emploi mais aussi pour maintenir la cohésion sociale et territoriale. La MEPLF a vigoureusement défendu une politique de cohésion ambitieuse pour 2014-2020 et se félicite du soutien renforcé aux régions en transition, territoires menacés de décrochage économique. Elle salue la place consolidée du Fonds social européen (FSE) au sein de la politique de cohésion ainsi que la mise en place d'un volet urbain spécifique qui offre de nouvelles opportunités aux acteurs locaux pour conduire des stratégies territoriales intégrées. À la veille des élections européennes, il est essentiel de démontrer à nos concitoyens que l'Europe agit au quotidien pour nos territoires.

MICHEL DESTOT – *Président en exercice MEPLF, Président de l'Association des maires de grandes villes de France*



▶ **POLIS – LES RÉGIONS ET VILLES D'EUROPE TRAVAILLENT EN RÉSEAU À DES SOLUTIONS DE TRANSPORT INNOVANTES L'IMPORTANCE DE SYSTÈMES DE TRANSPORT DURABLES ET EFFICACES**

Polis se réjouit de constater qu'un engagement plus marqué a été pris en faveur des transports urbains. Le Fonds de cohésion est d'une importance capitale pour de nombreuses régions d'Europe et doit continuer à favoriser le développement des infrastructures de transport. De cette manière, les pays qui se verront progressivement allouer moins de fonds pourront se préparer bien à l'avance à faire un usage différent et novateur des financements. Polis voit également d'un bon œil le renforcement des liens avec d'autres instruments européens, tels qu'Horizon 2020. La coordination entre les programmes pourrait effectivement améliorer la diffusion des résultats des recherches. Si l'on fait le bilan de la politique de cohésion menée entre 2007 et 2013, on s'aperçoit que le nombre de projets dans le secteur des transports multimodaux est relativement faible. Nous espérons qu'à cet égard la réforme de la politique de cohésion sera porteuse de changements et redonnera toute sa place, non seulement aux solutions de transport multimodal, mais aussi au transport urbain en général. De fait, un développement urbain et régional durable va de pair avec des systèmes de transport efficaces. Cela est indispensable à la croissance économique des régions et villes d'Europe. Polis compte sur le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour ouvrir de nouvelles perspectives à des projets de transport durable dans les villes et régions.

SYLVAIN HAON – *Secrétaire général*



 **LATVIAN ASSOCIATION OF LOCAL AND REGIONAL GOVERNMENTS**

▶ **L'ASSOCIATION LETTONE DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX (LPS) UN OBJECTIF COMMUN: STIMULER LA CROISSANCE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS**

Les pouvoirs locaux lettons et la LPS ont collaboré à la préparation des documents de consultation et de programmation, encourageant ainsi le gouvernement central à tenir compte des intérêts et des besoins des collectivités locales. Nous avons insisté sur la nécessité d'utiliser les Fonds structurels de manière plus ciblée dans les sept années à venir. Nous espérons ainsi obtenir de bons indicateurs statistiques pour notre pays et améliorer le bien-être de chaque citoyen letton. Voilà qui est tout à fait en phase avec les objectifs que s'est fixés la politique de cohésion en matière de réduction des inégalités économiques, sociales et territoriales. À nous de poursuivre sur la voie du progrès. Il nous semble toutefois que la Commission européenne n'a pas saisi toute l'importance d'une poursuite des investissements destinés à améliorer le réseau autoroutier letton. Pour créer de la croissance et de l'emploi, il est à nos yeux impératif d'investir au préalable massivement dans ce type d'infrastructures.

ANDRIS JAUNSLAINIS – *Président de l'Association lettone des pouvoirs locaux et régionaux, Chef de la délégation au Comité des régions*

▶ **ASSOCIATION SUÉDOISE DES POUVOIRS LOCAUX ET DES RÉGIONS (SALAR) UNE NOUVELLE POLITIQUE DE COHÉSION SOLIDE ET BIEN ÉQUILIBRÉE**

La politique de cohésion et ses instruments financiers ont été des atouts majeurs pour les régions et municipalités suédoises. La forte culture d'auto-gouvernance en Suède a été le gage d'une implication importante des autorités régionales vis-à-vis de la politique de cohésion pendant la période de programmation qui vient de s'achever. Je ne doute pas qu'il en ira de même pour la suivante. L'opinion publique suédoise estime que les efforts visant à lutter contre le changement climatique doivent se concentrer sur certaines priorités. Aussi, de nombreuses voix s'expriment en faveur d'une affectation des financements à des technologies sobres en carbone et en énergie. La politique de cohésion européenne me paraît concilier de manière équilibrée les perspectives environnementales, économiques et sociales, sans sacrifier pour autant la croissance et la prospérité dont nos régions européennes ont tant besoin. Sans la politique de cohésion, nous aurions certainement tendance à envisager le développement régional de façon égocentrique, sans réfléchir aux atouts et opportunités à plus grande échelle qu'une Europe prospère et dynamique peut offrir. Je ne peux que me réjouir de constater que toutes les régions d'Europe pourront compter une fois de plus sur une politique de cohésion solide.

ANDERS KNAPE – *Président de l'Association suédoise des pouvoirs locaux et des régions*



 **Swedish Association of Local Authorities and Regions**

▶ ASSOCIATION DES POUVOIRS LOCAUX DE LITUANIE UNE NOUVELLE POLITIQUE DE COHÉSION PLUS EFFICACE POUR RAPPROCHER LES RÉGIONS D'EUROPE

Cette nouvelle période de programmation marquera la troisième participation de la Lituanie à la politique de cohésion et je me félicite qu'un accord sur la réforme tant attendue de cette politique pour la période 2014-2020 soit intervenu sous la présidence de notre pays. Les dispositions et innovations qu'elle prévoit sont autant de moyens d'action supplémentaires pour les régions et municipalités. L'obligation d'affecter une partie des financements du FEDER à des initiatives mises en place par les pouvoirs infranationaux se traduira par un meilleur fonctionnement des partenariats lors de la sélection et de la mise en œuvre de projets qui gagneront en qualité. Par ailleurs, nous souscrivons pleinement à l'entrée en vigueur obligatoire du Code de conduite. Il est indéniable que cela permettra une application plus rigoureuse du principe de partenariat. Enfin, des investissements territoriaux intégrés et une conception et mise en œuvre des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux sur la base de règles simplifiées renforceront, selon moi, une approche coordonnée en matière de développement territorial.

RIČARDAS MALINAUSKAS – *Président*



ASSOCIATION OF LOCAL AUTHORITIES
IN LITHUANIA



ESPON

▶ ESPON – RÉSEAU EUROPÉEN D'OBSERVATION DE LA COHÉSION ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL L'AVENIR PROMETTEUR D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT LOCALISÉE DES RÉGIONS ET DES VILLES

Mettre l'accent sur l'approche territoriale et le développement urbain, c'est potentiellement valoriser l'économie européenne et lui faire profiter de synergies. L'investissement territorial intégré et le développement local mené par les acteurs locaux sont de nouveaux instruments d'une grande utilité. Cependant, les politiques, stratégies et projets d'avenir auxquels des investissements seront consacrés doivent être étayés par des données tangibles, résultant d'une analyse comparative entre les régions et villes d'Europe en fonction de la réalité dans laquelle elles s'inscrivent. Une telle démarche nous aidera à prendre des décisions réfléchies, à faire un usage judicieux des fonds et à atteindre les objectifs escomptés. Le nouveau programme ESPON 2020 assumera une fonction bien spécifique au sein de la politique de cohésion 2014-2020, qui consistera à lui apporter les données statistiques dont elle aura besoin. Pour ce faire, nous fournissons pour les différents programmes et politiques des données comparables et paneuropéennes, notamment des indicateurs et des analyses sur les tendances territoriales, les perspectives d'avenir et l'impact des politiques en Europe. Notre objectif premier est d'assurer un transfert rapide de connaissances aux parties prenantes européennes, nationales, régionales et locales. Il ne nous reste qu'à espérer que les instances chargées de la mise en œuvre des programmes utiliseront à bon escient ces informations et les mettront au service d'idées fructueuses et de thèmes porteurs de développement, de croissance et d'emplois.

PETER MEHLBYE – *Directeur de l'unité de coordination d'ESPON*

▶ SCHLESWIG-HOLSTEIN, ALLEMAGNE DE NOUVEAUX DOMAINES D'ACTION POUR LE GOUVERNEMENT RÉGIONAL DU SCHLESWIG-HOLSTEIN

Le FEDER est d'une importance capitale pour la promotion du développement économique dans le Land du Schleswig-Holstein. En raison de la baisse des financements, nous devons, à partir de 2014, privilégier certaines thématiques bien précises pouvant renforcer le tissu économique de notre région. Dans le cadre du nouveau programme opérationnel, nous souhaitons que les projets régionaux ayant un impact structurel soient plus nombreux qu'auparavant à bénéficier d'investissements. Les 271 millions d'euros qui nous seront alloués en dépit de la réduction des financements au titre du FEDER seront avant tout consacrés à stimuler le potentiel d'innovation de notre région dans la recherche et le développement et à encourager la compétitivité de nos PME. Autre aspect du programme et non des moindres, l'action du FEDER devra également servir à accompagner la transition énergétique: promouvoir une économie sobre en carbone à travers la mise en place d'infrastructures et d'une économie plus respectueuses de l'environnement. Au cours des prochaines années, nous comptons bien utiliser les financements du FEDER pour consolider le développement du Land du Schleswig-Holstein selon les principes d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

REINHARD MEYER – *Ministre des affaires économiques, de l'emploi, des transports
et de la technologie du Schleswig-Holstein*



SH 
Schleswig-Holstein
Der echte Norden



▶ **ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE (ARE)**
LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT VONT
DANS LA BONNE DIRECTION

Malgré un budget revu à la baisse et décevant, les régions d'Europe attendent beaucoup de cette nouvelle génération des Fonds structurels 2014-2020 qui doivent les aider à faire face à une conjoncture médiocre sans pour autant renoncer à investir dans leur avenir. Dans ce contexte, il nous paraît judicieux de privilégier l'emploi des jeunes, l'innovation dans les PME, la spécialisation intelligente et l'économie verte. La politique de cohésion est avant tout une politique de développement territorial qui doit être mise en œuvre par et pour les régions: l'ARE veillera attentivement à l'application du principe de partenariat tout au long des phases de préparation et d'affectation des fonds. Nous invitons les régions à inclure des mesures en faveur de la mobilité dans leurs programmes FSE ainsi que des mesures de coopération territoriale dans les programmes du FSE et du FEDER (article 87.3.d). L'ARE continuera d'organiser des cycles d'information en 2014, tant sur des projets structurels que thématiques, parmi lesquels la santé, le soutien aux PME et l'éducation.

HANDE ÖZSAN BOZATLI – *Président de l'ARE*

▶ **TILLVÄXTVERKET – AGENCE SUÉDOISE POUR LA CROISSANCE**
ÉCONOMIQUE ET RÉGIONALE
L'ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE,
UN MUST DE LA CROISSANCE DURABLE

J'espère que les investissements européens en Suède au cours des années à venir accéléreront la transition vers une économie sobre en carbone. Il en va de la croissance durable et de la lutte contre le changement climatique. Pendant la période de programmation 2007-2013, la Suède a consacré des ressources du FEDER à des projets d'efficacité énergétique et de développement d'une économie sobre en carbone. Et elle poursuivra dans cette voie pour la prochaine période puisque ces thèmes feront l'objet d'une attention accrue. J'espère que de notre côté nous parviendrons mieux commercialiser encore les fruits de notre recherche et de notre innovation pour que nos régions et entreprises profitent d'une croissance toujours plus durable.

BIRGITTA RHODIN – *Responsable Communication*



TILLVÄXT
VERKET



▶ **L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES (LGA) D'ANGLETERRE**
ET DU PAYS DE GALLES, ROYAUME-UNI
L'ABOUTISSEMENT CONCRET D'UN PROJET COMMUN

Les exigences de partenariats rapprochés entre les entités locales et centrales sont une réelle opportunité pour les collectivités locales qui souhaitent participer pleinement à la conception et à la mise en œuvre des programmes futurs. Nous demandons ce changement depuis la période 2000-2006. Désormais, les financements pourront mieux répondre aux besoins des territoires. Certains des nouveaux instruments sont également très prometteurs dans le sens où ils permettront aux collectivités locales de gérer les fonds sur le terrain de façon mieux coordonnée et plus intégrée. Nous devons à présent inciter certains gouvernements à souscrire à cette démarche, dans un contexte où les ministères craignent que la mise en commun des fonds ne complique la gestion et les contrôles financiers. Enfin, il nous faut simplifier les procédures sur le terrain et faire en sorte qu'un projet puisse introduire une seule et unique demande de financements pour plusieurs fonds, le FEDER et le FSE, par exemple. Un projet de construction pourrait ainsi inclure en même temps un module de formation des travailleurs du secteur.

DOMINIC ROWLES – *Conseiller affaires européennes (Politique de cohésion), LGA*



socialplatform

▶ PLATEFORME SOCIALE

LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

Alors que la pauvreté, l'exclusion et le chômage touchent un nombre croissant de citoyens, le Fonds de cohésion s'impose de plus en plus comme l'un des principaux instruments financiers du développement économique et social de l'UE. Certes, plus d'ambition aurait été appréciée, mais il n'en reste pas moins que la nouvelle mouture de la politique de cohésion ouvre quelques pistes intéressantes pour le secteur social et les politiques en la matière. Il est indéniable que le principe de partenariat, qui suppose la participation des organisations de la société civile, représente un véritable atout. Grâce aux connaissances et à l'expérience de ces organisations, le rôle que revêt la politique de cohésion dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté s'en trouvera renforcé. 23,1 % du Fonds social européen seront alloués à l'inclusion de tous les citoyens, et pas uniquement de ceux qui ont un profil adapté au marché de l'emploi. Nous savons en effet que certains n'y accéderont jamais et que d'autres encore ont besoin d'un accompagnement plus ciblé. Nous espérons aussi qu'en promouvant des emplois pérennes et de qualité, cette politique contribuera à une baisse du nombre de travailleurs pauvres et de postes précaires. Enfin, nous sommes satisfaits de constater que d'importantes conditionnalités *ex-ante* ont été maintenues.

HEATHER ROY – Présidente, Plateforme sociale

▶ CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

LA PARTICIPATION DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX EST ESSENTIELLE

L'adoption du nouveau paquet cohésion est certes un pas dans la bonne direction. Celui-ci va permettre à nos municipalités et régions de négocier dans un cadre juridique stabilisé l'investissement dans des domaines essentiels – recherche et innovation, transition vers une économie à faible carbone et inclusion sociale – pour le développement de nos sociétés. Afin de garantir le succès de cette politique, il est indispensable d'impliquer les collectivités territoriales dans la conception, la mise en oeuvre et le suivi des programmes, par exemple, via la constitution de groupes de travail mixtes réunissant les différents niveaux de gouvernance, les partenaires socio-économiques et la société civile. Malheureusement, d'après une étude que nous avons réalisé avec nos associations membres en 2013, seulement un tiers des pays de l'UE interrogés ont défini leurs priorités de financement en partenariat avec nos municipalités et régions. En conséquence, le suivi de l'application du principe de partenariat reste essentiel pour le CCRE. De ce fait, nous demandons à la Commission européenne de publier un calendrier précis des actes délégués – qui reprennent ce principe – pour permettre la mise en oeuvre de partenariats dès à présent.

MARLÈNE SIMÉON – Chargée de mission – Politique de cohésion et politique territoriale, société de l'information et de l'e-gouvernement



▶ PRÉSIDENTE LITUANIENNE DU CONSEIL DE L'UE DE NOUVELLES MESURES POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DES INVESTISSEMENTS

La réforme de la politique de cohésion 2014-2020 est enfin une réalité. Entamées en octobre 2011, les négociations parfois houleuses auront nécessité, pour engranger cet accord, plus de deux ans de débats et 5 présidences successives du Conseil. Grâce aux nombreux changements qu'elle apporte, cette réforme entend augmenter l'efficacité des investissements. La programmation stratégique s'en trouve renforcée et devrait permettre de dégager plus de synergies et une meilleure coordination entre les différents instruments de financement. Une plus grande concentration thématique des investissements sur certains axes prioritaires clés de l'UE devrait mieux mettre en évidence la contribution de la politique de cohésion à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. L'application des conditionnalités *ex-ante* nous obligera à nous assurer que les investissements sont effectués dans un contexte stable sur le plan stratégique et juridique. Parallèlement, les exigences de performances plus détaillées auxquelles seront soumis les programmes devraient inciter les parties concernées à se fixer des objectifs à la fois réalistes et ambitieux. À ce stade, les États membres et la Commission travaillent à la finalisation des documents de programmation de la nouvelle politique de cohésion pour que les remaniements apportés puissent trouver leur application pratique.

DARIUS TRAKELIS – Président du groupe de travail «Actions structurelles» du Conseil, présidence lituanienne du Conseil (second semestre 2013)

▶ COMITÉ DES RÉGIONS

LA POLITIQUE DE COHÉSION ALLIE PARTENARIATS ET SOLIDARITÉ

Au vu des enseignements tirés des expériences les plus récentes, la nouvelle mouture de la politique de cohésion 2014-2020 vient à point nommé. Nos concitoyens réclament de la croissance et des emplois et, en tant que source d'investissements et garante de la solidarité, la politique de cohésion joue un rôle crucial à cet égard. Il est réjouissant de constater qu'elle est en passe de se doter d'une base stratégique plus solide et qu'il ne nous restera plus qu'à concentrer nos efforts sur le déploiement de programmes opérationnels axés sur des résultats tangibles et durables. Ce faisant, nous serons mieux armés pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 et nos concitoyens pourront cerner de plus près la valeur ajoutée de l'Europe. De plus, nous sommes appelés à accentuer notre travail en partenariat et, pour la première fois, la nécessité d'une «gouvernance à niveaux multiples» est mise en exergue. Cette forme de gouvernance signifie que tous les niveaux de gouvernement (local, régional, national et européen) peuvent et doivent assumer leurs responsabilités et ont la possibilité d'organiser leur collaboration sur cette base. Toute cette théorie énoncée dans les accords de partenariats doit bien entendu être transposée dans la pratique, à savoir dans les programmes opérationnels.

LUC VAN DEN BRANDE – *Vice-président, Comité des régions, conseiller spécial auprès du commissaire Johannes Hahn pour la politique de cohésion et la stratégie Europe 2020, et en particulier la gouvernance à niveaux multiples*



EUROPEAN UNION

Committee of the Regions



 GENERALITAT
VALENCIANA

▶ RÉGION DE VALENCE, ESPAGNE

LA RÉFORME CIBLE TROIS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

La politique de cohésion de «nouvelle génération» pour la période 2014-2020 est le fruit de négociations longues et complexes à différents niveaux de pouvoir entre de nombreux interlocuteurs. La région de Valence, qui y a participé avec les autres régions d'Europe, souscrit à l'esprit de cette réforme, qui entend privilégier trois domaines stratégiques sur lesquels repose notre politique régionale. Tout d'abord, l'innovation qui, en tant que moteur de la compétitivité, doit nous aider à impulser un développement tangible et à grande échelle quel que soit le type de financement alloué. À Valence, ce thème nous tient particulièrement à cœur puisque nous promovons des initiatives de R&D dans nos secteurs stratégiques. Ensuite, la nouvelle politique de cohésion met également l'accent sur l'emploi, une priorité à laquelle sont consacrées davantage de ressources financières. Enfin, un troisième objectif, celui de la lutte contre la pauvreté, nous paraît crucial. En effet, ce fléau social touche aujourd'hui des millions d'Européens, surtout dans les pays qui sont le plus durement frappés par la crise économique. Plus que jamais, nous devons unir nos efforts pour contrer ce mal. Notre région est prête à apporter son soutien.

JUAN VIESCA – *Directeur général des projets et fonds européens, gouvernement de Valence*




**FAITES
ENTENDRE
VOTRE VOIX**

regio-panorama@ec.europa.eu

Une nouvelle politique de cohésion pour l'Europe

La stratégie d'investissement pour la croissance et l'emploi

Les réformes approuvées pour la **période 2014-2020** sont destinées à **maximiser l'impact** des **financements européens** disponibles.

L'enveloppe budgétaire globale pour la période 2014-2020

1 082 Mrd. EUR

67,5%

Autres politiques européennes (agricole, de recherche, extérieure, etc.)

730,2 Mrd. EUR

32,5%

Financement de la politique de cohésion

351,8 Mrd. EUR

FINANCEMENTS PROVENANT DE 3 FONDS

CROISSANCE

Intelligente
Durable
Inclusive

La politique de cohésion contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020

La stratégie Europe 2020 en quelques mots

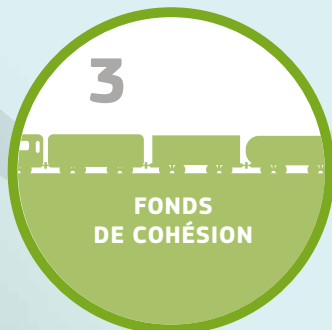
LA STRATÉGIE DE CROISSANCE EUROPÉENNE SUR 10 ANS

Elle est axée sur une croissance:

INTELLIGENTE grâce à des investissements dans l'éducation, la recherche et l'innovation

DURABLE grâce à la transition vers une économie sobre en carbone

INCLUSIVE puisqu'elle met l'accent sur la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté



351,8 Mrd. EUR DE FINANCEMENTS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

+

CONTRIBUTIONS ATTENDUES DE LA PART DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ AU NIVEAU NATIONAL

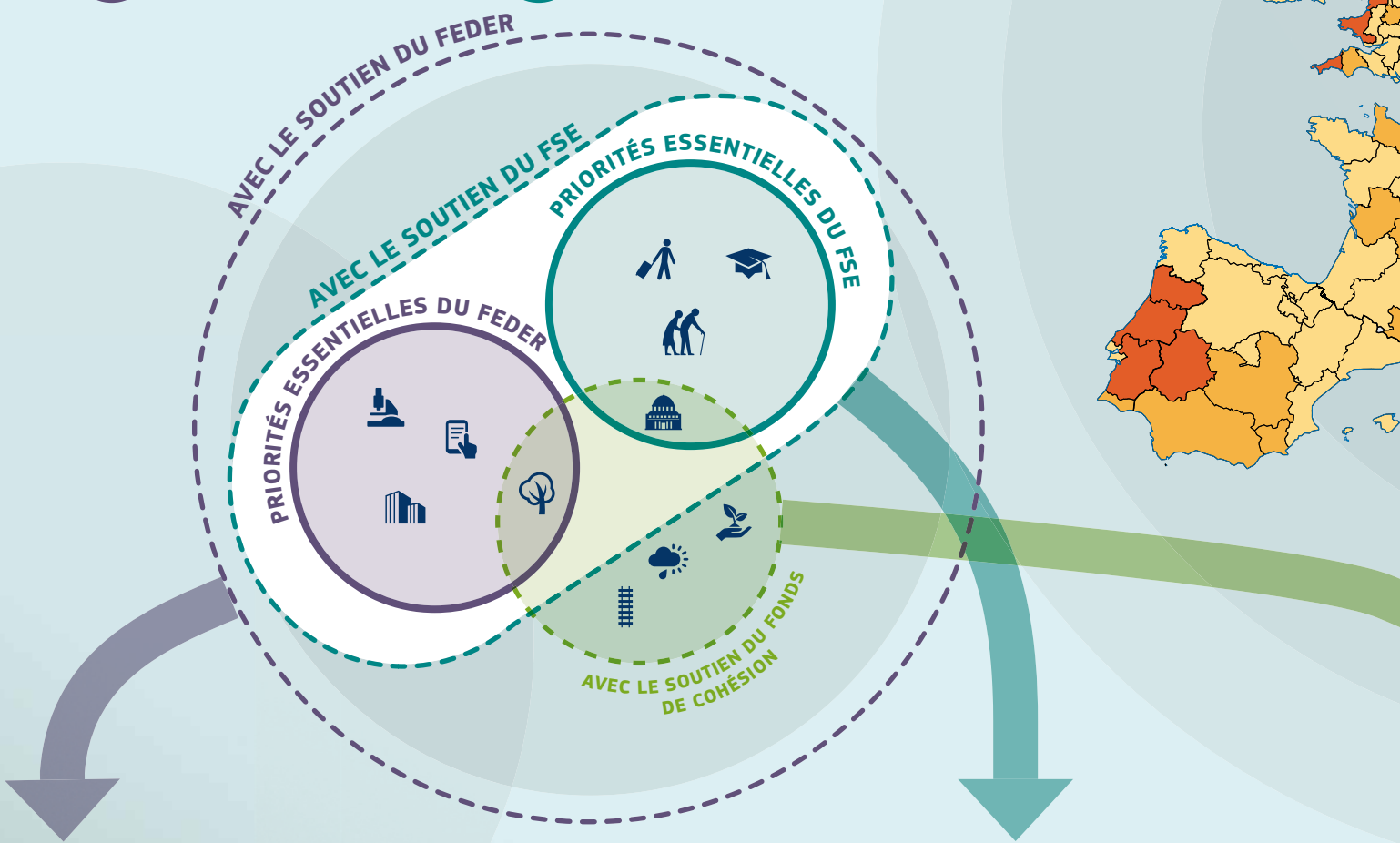
=

IMPACT ESCOMPTÉ DE LA POLITIQUE DE COHÉSION > 500 Mrd. EUR

SECTEURS D'INVESTISSEMENT PRIVILÉGIÉS

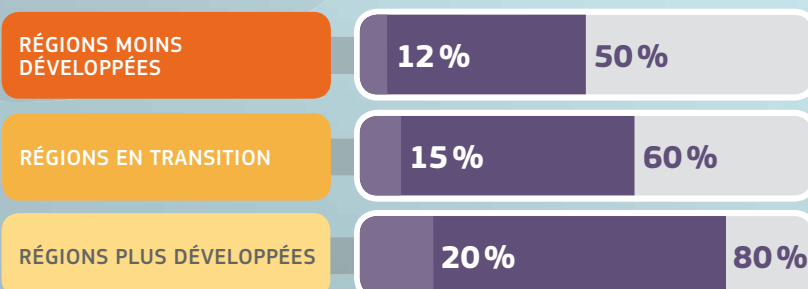
11 OBJECTIFS THÉMATIQUES ONT ÉTÉ DÉFINIS EN VUE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

-  Recherche et innovation
-  Technologies de l'information et de la communication
-  Compétitivité des PME
-  Économie sobre en carbone
-  Lutte contre le changement climatique
-  Protection de l'environnement et efficacité des ressources
-  Transport durable
-  Emploi et mobilité
-  Promotion de l'enseignement et de la formation
-  Inclusion sociale
-  Efficacité de l'administration publique



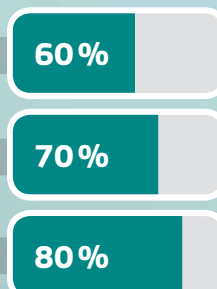
POUR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Investissements ciblant au moins 2 des 4 principales priorités et dotation spéciale à des projets en faveur d'une économie sobre en carbone



POUR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

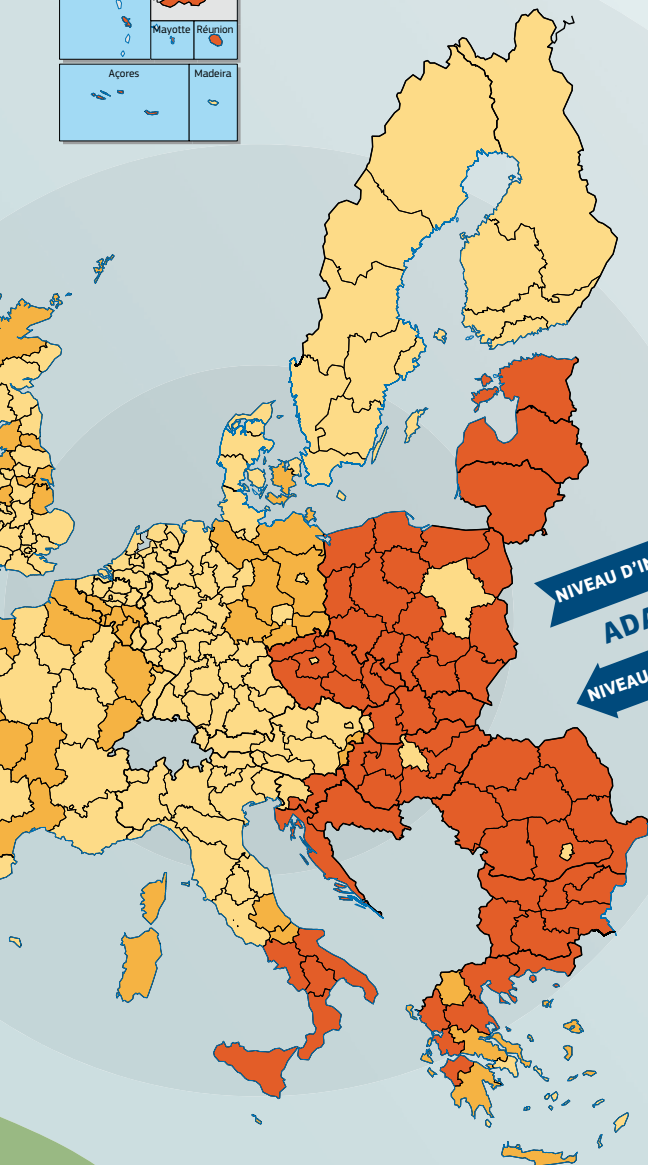
Priorité à 5 secteurs d'investissement repris dans les objectifs thématiques



Dans chaque pays, 20% des financements seront consacrés à l'inclusion sociale et à la lutte contre la pauvreté et la discrimination

20%

TOUTES LES RÉGIONS DE L'UE SONT GAGNANTES



**182,2
Mrd. EUR**

pour les régions moins développées

PIB < 75% de la moyenne de l'UE-27



27% de la pop. de l'UE

**35,4
Mrd. EUR**

pour les régions en transition

PIB compris entre 75 et 90% de la moyenne de l'UE-27



12% de la pop. de l'UE

**54,3
Mrd. EUR**

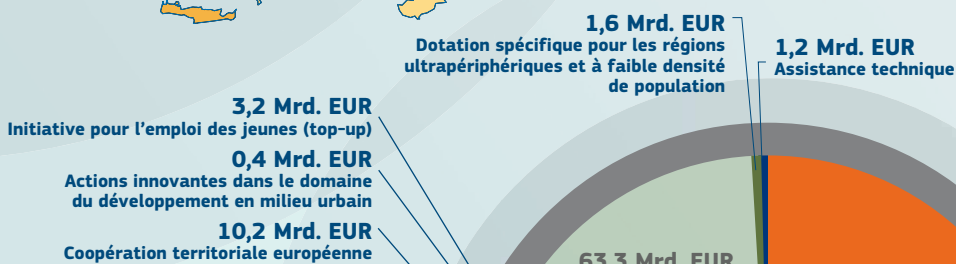
pour les régions plus développées

PIB > 90% de la moyenne de l'UE-27



61% de la pop. de l'UE

FINANCEMENT TOTAL DE LA POLITIQUE DE COHÉSION, 2014-2020 (351,8 Mrd. EUR)

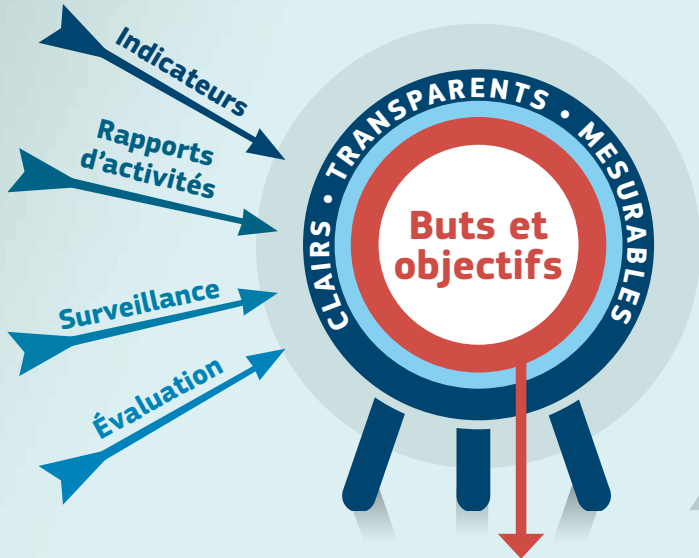


POUR LE FONDS DE COHÉSION

Les investissements se concentrent sur les réseaux de transport transeuropéens et sur l'environnement en BG, CZ, EL, ES, HR, CY, LV, LT, HU, MT, PL, PT, RO, SI, SK

QUOI DE NEUF EN 2014-2020?

UNE ATTENTION ACCRUE AUX RÉSULTATS



RÉSERVE DE PERFORMANCE DE 6% ALLOUÉE EN 2019

CONDITIONS* PRÉALABLES À L'AFFECTATION DES FONDS



*en fonction des objectifs thématiques choisis

DISPOSITIONS COMMUNES



SIMPLIFICATION





Le «visual harvesting» (facilitation graphique), c'est une manière de saisir l'essence des expériences vécues par les gens.

► UNE COMMUNICATION PLUS EFFICACE

UN RÔLE PLUS IMPORTANT AU SEIN DE LA POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

La politique de cohésion est l'instrument de mise en œuvre de la politique régionale et de l'emploi européenne. Elle inclut le Fonds de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen. Le budget de la politique de cohésion s'élève à près de 352 milliards EUR pour la période 2014-2020 et représente plus d'un tiers du budget de l'UE. Pourtant, les citoyens européens ne se rendent pas forcément compte des retombées de cette politique sur leur quotidien.

Un sondage d'opinion paneuropéen, l'«Eurobaromètre Flash»⁽¹⁾ (voir tableau page 30), mené dans tous les pays de l'UE en septembre 2013 pour mieux cerner les connaissances et perceptions des citoyens européens sur la politique régionale, a montré que d'un État et d'une région à l'autre, le degré de sensibilisation à la politique régionale variait sensiblement. Actuellement, ce sont les autorités de gestion et les bénéficiaires chargés du déroulement des programmes et des projets qui nous informent des réalisations de la politique de cohésion de l'UE, ce qui constitue une part importante de leurs responsabilités. Néanmoins, au cours de la période 2014-2020, il serait bon que la communication autour de cette politique gagne en efficacité.

La DG de la politique régionale et urbaine a pris toute une série de mesures concrètes pour améliorer la visibilité de la politique de cohésion. On y retrouve notamment une évaluation externe sur les bonnes pratiques en matière de communication de la politique régionale de l'UE pour 2007-2013 et au-delà.

Les résultats de cette évaluation ont été étudiés lors d'une conférence organisée à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2013, rassemblant les responsables européens, nationaux et régionaux chargés de la communication sur les Fonds structurels et d'investissements européens. Intitulée «Telling the Story», la conférence a insisté sur la nécessité d'illustrer l'action de l'UE par des exemples concrets d'initiatives locales et de leurs retombées positives sur le quotidien des habitants, pour que ceux-ci aient un autre regard sur l'UE.

La conférence entendait également apporter des informations utiles aux autorités de gestion avant que, conformément aux règles régissant la nouvelle politique de cohésion, elles ne finalisent leur stratégie de communication pour les programmes opérationnels. En prenant connaissance du travail effectué par leurs homologues étrangers, en échangeant leurs idées et en forgeant des relations, les responsables de la communication construisent ensemble une plateforme grâce à laquelle leur communication sur l'Europe gagnera en efficacité.

Sur le plan réglementaire, la Commission a entrepris de clarifier et d'actualiser les règles de communication et d'information en vigueur dans les différents domaines de la politique de cohésion.

(1) Eurobaromètre Flash: connaissances et perceptions de la politique régionale de l'UE par les citoyens.

▶ DE BONNES PRATIQUES DE COMMUNICATION CONCERNANT LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UE

En 2013, la Direction générale de la politique régionale et urbaine a demandé une évaluation de la communication relative à la politique régionale européenne afin de mieux connaître les bonnes pratiques mises en place par les États membres et remanier sa propre politique de communication.

Cette recherche documentaire a pris en compte tous les États membres et a été complétée par une étude de terrain plus approfondie dans huit États membres: l'Allemagne, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne et la Suède.

Pour aider au recensement des bonnes pratiques, plusieurs critères clés ont été utilisés, notamment:

- ▶ l'utilisation d'un jargon clair et simple;
- ▶ des visuels originaux, agréables, attrayants et/ou conviviaux;
- ▶ un impact satisfaisant dans les médias et/ou auprès du public cible;
- ▶ le respect des règles de visibilité et des explications claires sur le rôle de l'UE.

Ce travail a permis de recenser des bonnes pratiques dans des domaines variés:

- ▶ un concours de posters en Estonie, qui a ensuite été suivi avec succès par d'autres États membres;
- ▶ un jeu télévisé consacré à l'Europe avec la participation d'écoles en Andalousie (Espagne);
- ▶ une brochure en couleurs sur la politique de cohésion distribuée dans tous les foyers de Saxe en Allemagne;



Jeu télévisé sur l'Europe en Andalousie.

- ▶ de courtes vidéos de sensibilisation en Pologne et dans le Brandebourg (Allemagne);
- ▶ une campagne originale comprenant des œuvres d'art qui illustrent l'impact concret de la politique régionale en Hongrie;
- ▶ des journées portes ouvertes annuelles dédiées aux projets en France et aux Pays-Bas.

Il revient aux autorités de gestion de trouver des solutions pour remédier au manque d'intérêt des médias et de l'opinion publique vis-à-vis de ces initiatives. Mais il n'est pas toujours simple pour les chargés de la communication de la politique régionale de repérer et de divulguer les expériences les plus intéressantes, par exemple celles qui ont trait à des projets pertinents aux échelons local, régional ou national.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS

Inscrivez-vous sur RegioNetwork et consultez le rapport complet: <http://bit.ly/1fpMQ5s>

▶ TELLING THE STORY

LA COMMUNICATION SUR LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT EUROPÉENS 2014-2020

La conférence «Telling the Story» a été le point de rencontre par excellence des professionnels de la communication des instances régionales, nationales et européennes.

Elle a rassemblé, pour la première fois, les chargés de communication des cinq Fonds structurels et d'investissement européens (le Fonds européen de développement régional,

le Fonds social européen, le Fonds de cohésion, le Fonds européen agricole pour le développement rural et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). En prenant connaissance du travail effectué par leurs homologues étrangers sur les différents fonds, en échangeant leurs idées, leurs bonnes pratiques et en tissant des relations, les participants ont réfléchi à des modes de communication collective plus efficaces.

Cet événement a montré clairement que l'action de l'UE devait être illustrée au moyen d'exemples concrets d'initiatives locales et de leurs retombées positives sur le quotidien des habitants, pour que ceux-ci aient un autre regard sur l'UE.

Les organisateurs de la rencontre avaient opté pour une formule originale et décidé de présenter le contenu des débats sous forme de supports visuels.



Récit – l'écrivaine Jung Chang nous raconte son histoire bouleversante.

Cette conférence a rassemblé plus de 800 participants originaires des 28 pays de l'UE et a donné une nouvelle impulsion à la collaboration entre responsables européens, nationaux et régionaux chargés de la communication sur les Fonds structurels et d'investissement européens. Elle a jeté les bases solides de la stratégie de communication qui accompagnera les programmes des Fonds structurels et d'investissement tout au long de la période de financement 2014-2020.

Outre les chargés de communication auprès des instances nationales et régionales, la conférence a pu compter sur la participation des responsables des autorités de gestion, de journalistes, de représentants d'organisations de parties prenantes, de réseaux européens tels qu'Europe Direct, de chargés de communication travaillant pour la Commission européenne à Bruxelles et dans les bureaux nationaux de représentation de la Commission, et de représentants d'autres institutions européennes.

Le programme, les présentations et les supports visuels de la conférence, y compris les témoignages des participants, peuvent être consultés sur le site Internet d'Inforegio.

► **POUR EN SAVOIR PLUS**

<http://ec.europa.eu/telling-the-story>

http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/telling-the-story/visual_en.cfm

► LES NOUVELLES RÈGLES DE COMMUNICATION DE LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR LA PÉRIODE 2014-2020

La nouvelle réglementation accorde beaucoup plus d'importance à la communication, reconnaissant en cela que le succès des projets locaux est le moyen le plus efficace de sensibiliser l'opinion à l'action de l'UE et à ses bénéficiaires.

Les nouvelles prescriptions relatives à l'information et à la communication dans le cadre de la politique de cohésion ont été élaborées en étroite collaboration avec INFORM, le réseau des responsables de la communication des États membres de l'UE, et confèrent aux autorités de gestion et aux comités de suivi des programmes une grande responsabilité dans ce domaine.

Les principaux aspects de la nouvelle réglementation concernant les autorités de gestion et les bénéficiaires sont les suivants:

► **Action annonçant le lancement d'un programme**

Pour chaque programme, l'État membre ou l'autorité de gestion doit organiser une action annonçant le lancement (et, par la suite, une grande action d'information annuelle) en visant une couverture médiatique aussi large que possible.

► **Une stratégie de communication sur sept ans**

Les comités de suivi doivent adopter une stratégie de communication sur sept ans pour chaque programme opérationnel (ou une stratégie commune couvrant plusieurs programmes opérationnels) dans un délai de six mois suivant l'adoption du(des) programme(s) en question. Une fois par an, le comité de suivi doit faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre et sur les futures activités de communication.

► **Un nouveau site ou portail web pour la politique de cohésion**

Les États membres doivent créer un site ou un portail web national unique donnant accès à tous les programmes opérationnels pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion, y compris la liste des opérations.

▶ **Liste des opérations**

La liste des opérations doit fournir des informations sur tous les projets, sous forme de feuilles de calcul ou au format XML afin de permettre la recherche, le classement et l'exportation des données. Toutefois, les noms des bénéficiaires qui sont des personnes physiques ne peuvent pas être mentionnés afin de garantir la protection des données. La liste doit être mise à jour au moins une fois tous les six mois, par l'État membre ou l'autorité de gestion.

▶ **Responsables nationaux de l'information et de la communication**

Chaque État membre doit désigner un responsable national de l'information et de la communication, qui sera chargé de créer le site ou portail web national sur la politique de cohésion et d'en assurer la maintenance, et qui coordonnera les activités de communication pour un ou plusieurs fonds, y compris sur les réseaux de communication nationaux.

▶ **Responsable de la communication**

Pour chaque programme, un responsable de la communication doit être désigné (une même personne peut être responsable de plusieurs programmes).

▶ **Panneaux d'affichage, plaques, affiches et sites web**

Pour les opérations du FEDER et du Fonds de cohésion (infrastructures ou travaux) bénéficiant d'une aide publique de plus de 500 000 euros, des panneaux d'affichage temporaires doivent être mis en place pendant toute la durée de la mise en œuvre du projet. Après l'achèvement de l'opération, une plaque permanente devra être apposée.

Pour tous les projets de moins de 500 000 euros, une affiche (dimension minimale: A3) doit être apposée dans l'entrée du bâtiment du bénéficiaire.

Tout bénéficiaire ayant déjà un site web doit informer le public sur son site de l'opération en question, de ses objectifs et de ses résultats ainsi que de l'aide financière octroyée par l'UE.

▶ **POUR EN SAVOIR PLUS**

Réseau INFORM:

http://ec.europa.eu/regional_policy/informing/networking/index_fr.cfm

Règlements:

<http://europa.eu/!Gy78UT>

ENQUÊTE EUROBAROMÈTRE

CONNAISSANCE ET PERCEPTIONS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE L'UNION EUROPÉENNE

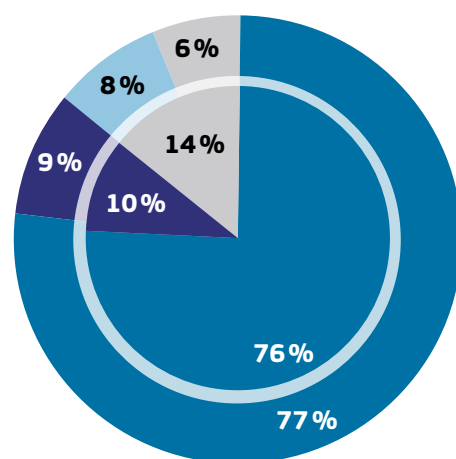
Cette enquête a été réalisée dans les 28 États membres de l'UE entre le 23 et le 25 septembre 2013. Quelque 28065 personnes appartenant à différents groupes sociaux et démographiques ont été interrogées, et les résultats ont été comparés à ceux d'une enquête similaire menée en juin 2010.

Parmi les personnes au courant des investissements réalisés dans leur région, plus des trois quarts ont exprimé leur confiance envers les projets cofinancés, estimant qu'ils auraient un impact positif sur le développement économique et social de leur région ou de leur ville.

Le pourcentage de citoyens ayant entendu parler de cette politique s'élève à 34%, un chiffre équivalent au résultat d'une enquête similaire menée en 2010. Cette proportion est plus élevée en Pologne (80%), ainsi qu'en Lituanie et en République tchèque (67% dans les deux cas).







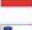






















PLUS DES TROIS QUARTS (77%) DES RÉPONDANTS AYANT ENTENDU PARLER DE PROJETS COFINANCÉS PAR L'UE AFFIRMENT QUE LES PROJETS ONT EU DES RETOMBÉES POSITIVES, CE QUI REPRÉSENTE UNE LÉGÈRE HAUSSE (+1%) PAR RAPPORT À JUIN 2010.

(UE-28)

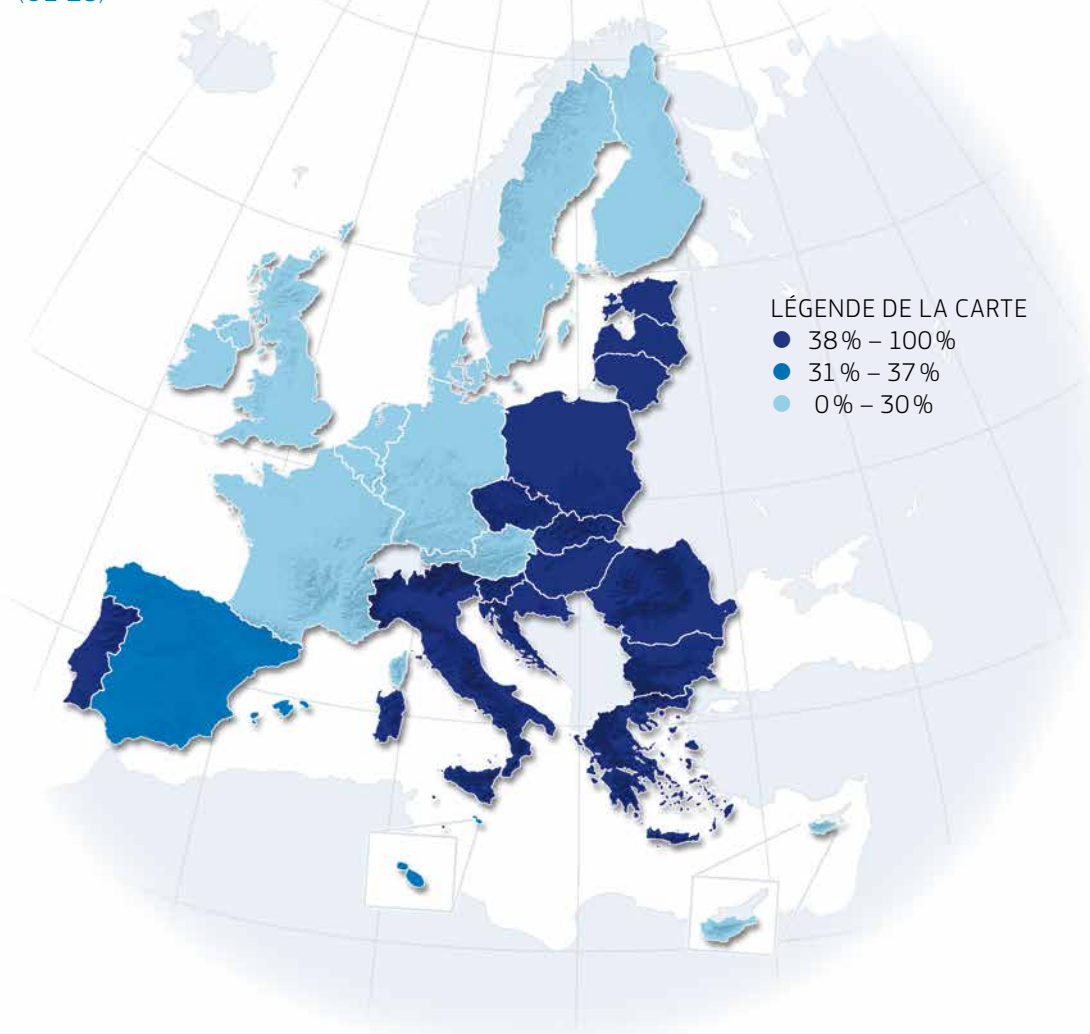


- Positif
- Négatif
- Pas d'impact
- Ne sait pas

Camembert intérieur: FL298 juin 2010
Camembert extérieur: FL384 sept. 2013

 PL	80%
 LT	67%
 CZ	67%
 LV	65%
 SK	65%
 HU	62%
 BG	62%
 SI	60%
 EE	53%
 PT	51%
 IT	48%
 RO	46%
 HR	39%
 EL	38%
 MT	35%
 EU	34%
 ES	33%
 FR	28%
 IE	27%
 LU	27%
 CY	24%
 FI	24%
 SE	23%
 BE	17%
 AT	16%
 DE	15%
 NL	15%
 DK	13%
 UK	10%

LE NIVEAU DE CONNAISSANCE CONCERNANT LE SOUTIEN FINANCIER DE L'EUROPE AUX RÉGIONS ET AUX VILLES VARIE ENTRE 80% EN POLOGNE ET 10% AU ROYAUME-UNI. (UE-28)



Un impact positif

L'éligibilité d'un pays aux fonds régionaux de l'UE est étroitement liée à la connaissance des projets financés par l'UE. De la même manière, il existe un lien étroit entre les bénéfices personnels que les citoyens retirent des projets financés par l'UE et le sentiment que ces projets ont un impact positif.

La télévision demeure la principale source d'information sur les projets cofinancés au titre de la politique régionale de l'UE, mais dans certains pays comme l'Allemagne et la Finlande, les journaux locaux et régionaux jouent un rôle central. En Irlande et en Hongrie, ce sont les panneaux d'affichage qui ont été cités comme principale source d'information initiale. En revanche, Internet est la principale source d'information citée par les 15-24 ans.

La majorité des personnes interrogées (52%) pensent que l'UE doit investir dans toutes ses régions tandis que 42% sont d'avis qu'elle doit investir uniquement dans les régions plus défavorisées. Il s'agit d'un changement notable par rapport à juin 2010 puisque, à l'époque, 49% estimaient que l'UE devait investir uniquement dans les régions plus défavorisées et 47% dans toutes les régions.

Le rapport souligne qu'il est nécessaire et utile que, parallèlement à la Commission européenne, les autorités en charge de la politique régionale de l'UE et les bénéficiaires fassent part de leurs réalisations aux citoyens et racontent leur expérience.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Rapport Eurobaromètre Flash:

http://ec.europa.eu/public_opinion/flash/fl_384_en.pdf

▶ LE RÔLE CLÉ DU PARLEMENT EUROPÉEN DANS LA RÉFORME DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR LA PÉRIODE 2014-2020



L'eurodéputée Danuta Hübner président la commission du développement régional du Parlement européen.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Parlement européen est un colégislateur à part entière pour la politique de cohésion. Les membres de la commission du développement régional du Parlement européen (REGI) ont joué un rôle crucial dans l'élaboration des nouveaux règlements. La commission a adopté une position forte afin de s'assurer que la politique de cohésion serait centrée sur les résultats et qu'elle tiendrait compte des besoins locaux, régionaux et nationaux lors de la mise en œuvre des objectifs de l'UE.

DANS UN ENTRETIEN AVEC DES MEMBRES DE PREMIER PLAN DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU PARLEMENT EUROPÉEN (REGI), PANORAMA REVIENT SUR LE PROCESSUS QUI A CONDUIT À L'ÉLABORATION DU NOUVEAU DISPOSITIF LÉGISLATIF.

– Voir pages 34-35 ▶

DANS QUELLE MESURE LA CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS RÉGIONALES EURO- PÉENNES A-T-ELLE ÉTÉ PRISE EN COMPTE?

Les organisations locales et régionales européennes ont joué un rôle important tout au long du processus pré-législatif et législatif des 30 derniers mois. Elles ont élaboré des documents de prise de position qu'elles ont présentés devant la commission REGI, et elles ont eu des relations très productives avec la présidente et les rapporteurs. Leurs points de vue ont été pleinement pris en compte par la commission. Ces parties prenantes sont une source d'information précieuse pour le Parlement européen, et leur avis et leur contribution lui sont d'une grande utilité.

«Nous entrons dans ce débat en tant que colégislateur à part entière pour réorienter la politique de cohésion et l'axer non plus sur la stabilité mais sur la croissance», a déclaré Danuta Hübner, présidente de la commission du développement régional du Parlement européen, en octobre 2011, en ouverture de la réunion interparlementaire avec les eurodéputés, leurs homologues nationaux, la Commission européenne et le Conseil des ministres.

Sept rapporteurs avaient été désignés au sein des commissions REGI et EMPL (emploi et affaires sociales) pour superviser le processus de négociation complexe qui devait se dérouler au cours des deux années suivantes. Les deux «rapporteurs principaux», Lambert van Nistelrooij (PPE, NL) et Constanze Krehl (S&D, DE), ont obtenu l'appui des deux plus grands groupes politiques.

- ▶ Le dialogue politique pré-législatif entre le Parlement européen et la Commission européenne a eu lieu avant octobre 2011. Il a permis de clarifier les points politiques les plus litigieux et de faciliter les discussions au niveau politique. Un «groupe de travail sur la future politique de cohésion», devant servir de principale plateforme de débat informelle du Parlement, a été mis en place. De nombreuses réunions, consultations et auditions publiques ont ainsi été organisées avec les parties concernées: ONG, société civile, organisations régionales, etc. Grâce à cette procédure ouverte, il a été possible d'intégrer le point de vue des différentes parties.
- ▶ En juillet 2012, le Parlement européen s'est mis d'accord sur la position à adopter lors des négociations sur les propositions de réforme. Plus de 3 000 amendements aux propositions législatives de la Commission avaient été proposés.
- ▶ Des débats en «trilogie» ont eu lieu entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Près de 100 réunions ont été nécessaires pour parvenir à un accord sur les projets de règlements.

- ▶ En novembre 2013, la commission du développement régional du Parlement européen a approuvé l'accord conclu avec le Conseil, ouvrant la voie à l'entrée en vigueur de la politique d'investissement en faveur des régions européennes, dotée d'un budget de 351,8 milliards d'euros, dans les délais prévus.

Danuta Hübner, qui a présidé toutes les réunions de négociation avec le Conseil depuis 2012, a déclaré: «Après plus d'un an de négociations avec le Conseil et la Commission, nous nous sommes mis d'accord sur une réforme de la politique régionale de l'UE qui vise à investir dans des régions clés pour la croissance et l'emploi, comme souligné dans la stratégie Europe 2020, grâce à un ensemble de règles qui vont s'appliquer à tous les fonds de l'UE et permettre ainsi une simplification considérable.»

Que reste-t-il à faire?

Le Parlement, par l'intermédiaire des commissions compétentes, doit maintenant prendre position sur les actes délégués. La Commission européenne a déjà adopté le premier, qui est aussi l'un des plus importants: le code de conduite européen sur le partenariat, qui définit les conditions de la participation des partenaires à la préparation et à la mise en œuvre des accords de partenariat et des programmes pour la période 2014-2020.

Le secrétariat de la commission REGI du Parlement participe aux réunions d'experts préparatoires et est régulièrement en contact avec la DG de la politique régionale et urbaine de la Commission.

Quel rôle le Parlement joue-t-il dans la mise en œuvre de la politique?

L'une des principales fonctions du Parlement consiste à exercer un contrôle, essentiellement par le biais de ses commissions parlementaires, qui supervisent la mise en œuvre de la politique. La particularité de la politique de cohésion réside dans le fait qu'elle est mise en œuvre, dans le cadre d'une gestion partagée, par un organe européen, la Commission, et les États membres par l'intermédiaire d'administrations nationales, régionales et locales. Par conséquent, le contrôle de la politique par le Parlement concerne non seulement la Commission européenne mais aussi les autres organes même si, en vertu du Traité, seule la Commission est responsable devant le Parlement. La commission REGI doit donc s'efforcer d'améliorer cette fonction de contrôle et d'évaluation de la politique dans ce contexte plus large.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS

www.europarl.europa.eu/committees/fr/regi/home.html



▶ SOUTENIR LA DIMENSION SOCIALE DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

CONSTANZE KREHL

Membre du Parlement européen, groupe de l'alliance progressiste des Socialistes et Démocrates, membre de la commission du développement régional (co-rapporteur sur le règlement portant dispositions communes)

▶ Des négociations concluantes

De manière générale, je suis plutôt satisfaite du résultat des négociations sur le nouveau règlement. Il aura fallu deux années de travail intensif, passées non seulement à compiler ces 3 000 amendements mais aussi à assister à des centaines de réunions avec mon co-rapporteur Lambert van Nistelrooij et l'équipe de négociation du Parlement, et à plus de 90 trilogues avec le Conseil et la Commission. Bien sûr, j'aurais préféré un autre résultat sur certains points, et les institutions n'ont pas toujours été du même avis, mais nous avons réussi à trouver un bon compromis, qui donnera naissance à une politique de cohésion moderne et efficace pour les sept prochaines années.

▶ La conditionnalité macroéconomique

Deux points ont été particulièrement controversés lors des négociations: la conditionnalité macroéconomique et la réserve de performance. En tant que Social-démocrate, j'ai toujours été opposée à l'introduction d'un mécanisme macroéconomique dans la politique de cohésion et je me suis battue avec force pour tenter de le faire supprimer du règlement. Comme nous n'avions pas l'appui de la Commission et du Conseil, cet élément fait toujours partie du règlement mais nous avons tout de même réussi à en atténuer considérablement la portée en modifiant la formulation de l'article. J'ai donc l'espoir que ce mécanisme n'entrera jamais en vigueur. Les régions ne doivent pas être rendues responsables des défaillances fiscales des États membres.

Le principe de la réserve de performance est une bonne idée, mais il reste à voir comment elle sera mise en pratique. Les projets seront-ils toujours assez innovants ou inventifs ou, au contraire, seront-ils moins ambitieux sur ce point dans l'unique souci d'atteindre certains objectifs et d'avoir ainsi accès à la réserve de performance? Ajoutons que la réserve de performance est à mon avis une façon subtile pour le Conseil d'économiser de l'argent jusqu'à la fin de la période de programmation, et je ne peux cautionner cela.

▶ Une stimulation pour l'économie

En cette période de crise économique et financière, la politique de cohésion est l'un des instruments les plus efficaces dont dispose l'UE pour stimuler l'économie, assurer des emplois durables et soutenir la recherche et l'innovation. Les régions les plus touchées par la crise continueront aussi de bénéficier d'un taux de cofinancement accru afin de stimuler la croissance et l'emploi. Comme les années précédentes, les aides de l'UE se concentreront en priorité sur les régions moins développées puisque plus de 182 milliards d'euros leur seront réservés.

▶ Soutenir les objectifs sociaux

Avec ce nouveau règlement, nous garantissons qu'une partie suffisante des investissements sera orientée vers les questions sociales. Quatre des priorités thématiques du nouveau règlement sont dédiées au Fonds social européen: soutenir des emplois durables et de qualité; promouvoir l'inclusion sociale; investir dans l'éducation; améliorer le renforcement des capacités institutionnelles. Par ailleurs, ce nouveau règlement introduit un quota fixe pour le FSE: 23,1% de l'ensemble des ressources doivent être allouées au Fonds social. Il s'agit d'une augmentation considérable pour de nombreux États membres, qui permet de soutenir de manière adéquate la dimension sociale de la politique de cohésion.



▶ UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT POUR TRANSFORMER L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LAMBERT VAN NISTELROOIJ

Membre du Parlement européen, groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens), membre de la commission du développement régional (co-rapporteur sur le règlement portant dispositions communes)

▶ Une véritable révolution est en marche

Le nouveau règlement et la vaste stratégie qui le sous-tend représentent une véritable révolution dans la façon de mettre en œuvre la politique de cohésion. Il a été difficile d'amener les États membres à comprendre et adopter cette nouvelle démarche.

Nous étions bien décidés à changer les choses. Il faudrait définir des conditions à remplir pour recevoir de l'argent. L'argent devrait être investi efficacement dans des domaines qui s'intègrent dans le plan global de relance de l'économie européenne. Tout au long d'intenses négociations avec les États membres dans le cadre des nombreux trilogues, nous avons lutté pour maintenir la stratégie sur la bonne voie.

▶ Un «plan d'affaires» pour l'Europe

La politique de cohésion est maintenant la principale stratégie d'investissement de l'Europe. Elle fait partie de ce que j'appellerais un «plan d'affaires» pour développer le potentiel des régions et permettre à l'Europe de redevenir une force économique de premier plan sur la scène mondiale.

La «spécialisation intelligente» est un élément important de cette stratégie. Nous mettons des fonds à la disposition des régions afin de les aider à se développer dans des domaines stratégiques qui présentent un intérêt pour elles et pour l'Europe. Ce faisant, elles peuvent faire appel à des socles de compétences complémentaires dans d'autres régions. Je vois cela comme un «tremplin vers l'excellence», grâce auquel les nouvelles régions peuvent développer leurs talents pour se mettre au niveau des régions plus avancées d'Europe.

▶ Concentration sur des priorités convenues

La concentration thématique suppose de privilégier les domaines dans lesquels l'Europe doit investir et exceller pour retrouver sa position dans le monde. La nouvelle approche encouragera les investissements dans les infrastructures de R&D et de connaissance afin de créer une base solide pour la compétitivité future et la création d'emplois. Nous avons défini les domaines dans lesquels l'Europe a besoin d'investir. C'est dans ces domaines que les États membres et les régions doivent choisir leurs priorités.

▶ Des synergies renforcées entre les fonds

Le principal défi pour les années à venir consistera à renforcer la synergie entre les cinq Fonds structurels et d'investissement européens et les fonds de R&D. Nous avons besoin de cette nouvelle approche qui suppose de mettre à contribution les capacités inexploitées des nouveaux États membres.

Ce cadre stratégique permet aux projets de combiner les ressources de différents fonds. Il préserve l'approche intégrée et l'efficacité de la mise en œuvre de la politique. Les dispositions communes pour la planification et la programmation stratégiques ainsi que la liste commune des objectifs thématiques ouvrent la voie à une appropriation commune des objectifs de la stratégie Europe 2020.

Nous disposons aujourd'hui d'un «règlement cadre» pour les instruments structurels et d'investissement liés aux objectifs de la stratégie Europe 2020. Cela représente un grand progrès sur le plan de la cohérence, de l'impact et de la visibilité sur le terrain dans toute l'Europe. Et par le biais des accords de partenariat et des programmes opérationnels, les États membres et les régions s'approprient leur stratégie et s'engagent à la mener à terme.

▶ L'AFFECTATION DES FONDOS EN BONNE VOIE

LES ACCORDS DE PARTENARIAT ET LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS COMMENCENT À PRENDRE FORME



Un agriculteur et propriétaire d'éoliennes à l'Académie de l'énergie de l'île de Samsø, un centre névralgique au Danemark pour la recherche sur l'énergie renouvelable et durable.

Maintenant que le paquet législatif de la politique de cohésion a été adopté et est entré en vigueur, l'heure est venue de passer à l'approbation et à la mise en œuvre des accords de partenariat et des programmes opérationnels. De nombreux États membres sont appelés à soumettre officiellement leurs projets d'accord de partenariat au mois de février. Ils veilleront à ce que ceux-ci soient alignés sur les objectifs de croissance de l'UE et la stratégie Europe 2020.

Des préparatifs qui vont bon train

Les acteurs concernés n'ont pas ménagé leurs efforts pour accélérer la préparation des accords de partenariat et des programmes opérationnels. En juin 2012, la Commission a invité les États membres à entamer un dialogue informel sur la programmation de la prochaine période. Quelques mois plus tard, elle a transmis des documents de synthèse aux États membres pour y faire part de son avis sur les besoins en matière de développement et les priorités de financement à prendre en compte pour les Fonds structurels et d'investissement européens (FSIE) dans chaque pays de l'UE.

Ce processus informel a été lancé pour que les investissements dans la croissance, la compétitivité et l'emploi dans

les régions concernées puissent démarrer dès le début de la nouvelle période de programmation.

Les États membres ont tiré le meilleur parti de ce dialogue informel et bon nombre d'entre eux ont déjà soumis leurs projets d'accord de partenariat à l'examen attentif des experts de la Commission. Les documents remis ainsi que, dans de nombreux cas, les programmes opérationnels ont fait l'objet de commentaires informels.

Pour plusieurs États membres, les accords de partenariat sont déjà bien avancés et la Commission espère pouvoir les adopter rapidement, de manière à pouvoir débloquer les investissements en temps et en heure.

Une plus grande proximité avec la stratégie Europe 2020 pour garantir l'efficacité des accords de partenariat

Les priorités énoncées dans les accords de partenariat doivent être en lien étroit avec les objectifs de croissance intelligente, durable et inclusive de la stratégie Europe 2020. Tous les États membres doivent comprendre à quel point il est important que les ressources soient consacrées avant tout à des secteurs de croissance clés pour éviter un morcellement des financements entre de nombreux objectifs. La nouvelle mouture de

la politique de cohésion pour la période 2014-2020 est indissociable de la coordination générale de la politique économique de l'UE, assurée tout au long du semestre européen.

Pour renforcer davantage la coordination générale des politiques, le règlement prévoit la possibilité de recourir à une programmation multi-fonds dès la période 2014-2020. Le nombre total de programmes opérationnels devrait ainsi passer de 363 à 311, dont un tiers de programmes multi-fonds. Les services de la Commission concernés coopèrent étroitement avec les États membres pour favoriser la mise en place d'une approche commune.

Penser l'innovation

En ce qui concerne la croissance intelligente, les investissements sont dédiés principalement à l'innovation et la recherche (R&I), à la stratégie numérique et au soutien aux PME. De nombreuses régions se sont érigées en championnes de la spécialisation intelligente depuis qu'elles ont pris conscience de sa capacité à accompagner leur mutation économique. C'est dans cet esprit qu'elles peaufinent les stratégies régionales de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente (stratégies RIS3), qui pourront toucher à la fois à l'innovation et aux TIC.

L'attention portée à la R&I, en particulier dans la recherche à des fins commerciales, a généré des investissements beaucoup plus conséquents que lors des périodes de programmation précédentes. Certains États membres ont proposé des programmes qui jettent des ponts entre l'économie numérique et l'innovation.

La grande majorité des États membres est d'avis que les stratégies nationales et régionales de croissance doivent faire du regain de compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) un de leurs axes majeurs. Mais ils n'accordent que peu souvent toute l'attention qu'elles méritent aux activités à forte valeur ajoutée, qui sont pourtant celles qui offrent les perspectives d'une croissance durable à long terme.

Le financement des petites entreprises reste l'une des principales faiblesses de nombreux États membres et les conclusions de la réunion du Conseil européen d'octobre 2013 comportaient une disposition stipulant que «les négociations sur la programmation des FSIE devraient être l'occasion d'augmenter significativement le soutien apporté par l'UE via ces fonds à des instruments financiers à effet de levier dont profiteraient les PME entre 2014 et 2020. Au même moment, il serait bon de doubler le soutien offert aux pays où la conjoncture est la plus difficile». Or, les investissements dans les PME sont indispensables à la libération des flux de crédit.

La Commission encourage les États membres à réfléchir à la meilleure manière d'utiliser les instruments financiers dans un tel contexte, en menant une évaluation *ex-ante* sur les dysfonctionnements du marché, les situations d'investissement non optimales, les besoins d'investissement, une éventuelle participation du secteur privé et la valeur ajoutée qui en découlerait.

« Je suis fermement convaincu qu'un programme ne se résume pas à une somme de projets individuels. Il doit inclure, pour la région concernée, une vision de développement stratégique forte pour les prochaines années. Les projets devront ensuite poursuivre cette vision. »

COMMISSAIRE JOHANNES HAHN

Le programme des Fonds structurels et d'investissement européens peut contribuer à la création d'instruments financiers à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier qui seront gérés ou placés sous la responsabilité de l'autorité de gestion. Il peut également concourir à la mise en place d'instruments financiers à l'échelon de l'UE gérés par la Commission. Des dispositions spécifiques ont été prises pour que puissent être créés des instruments financiers spécifiques qui associeraient les Fonds structurels et d'investissement à d'autres ressources budgétaires européennes et de la BEI/du FEI afin d'inciter les banques à octroyer davantage de prêts aux PME.

Une Europe verte

Trois des objectifs thématiques de la politique de cohésion sont axés sur la croissance durable: soutenir la transition vers une économie sobre en carbone; promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention et la gestion des risques; protéger l'environnement et promouvoir une utilisation efficace des ressources. Ces mesures se retrouvent dans les accords de partenariat de nombreux États membres qui ont intégré les questions liées à l'énergie, au changement climatique et à l'environnement dans leur stratégie de croissance économique générale et l'évaluation de leurs besoins en développement.

Ils sont plusieurs à avoir porté une attention particulière à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables. En incluant l'environnement, l'énergie et le changement climatique au sein d'une approche privilégiant la spécialisation intelligente, certains États membres ont su allier croissance «intelligente» et croissance «verte».

Mais bien souvent, l'intégration du concept de développement durable dans les différentes politiques ne va pas assez loin et fait l'impasse sur les composantes pratiques qui permettront une prise en compte réelle et à tous les niveaux des aspects climatiques, environnementaux et énergétiques.

Dans le secteur du transport, il est évident que la grande majorité des États membres considèrent comme un progrès réel l'approche plus stratégique établie par le nouveau règlement. Il reste néanmoins nécessaire d'établir des stratégies nationales de transport crédibles et bien coordonnées, aptes à encourager les synergies avec le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, dans le cadre du réseau transeuropéen de transport, et de s'abstenir d'investir dans de petits projets isolés n'ayant qu'un impact limité, par exemple dans la construction d'axes routiers locaux.

Investir dans le capital humain

Pour la toute première fois, le Fonds social européen se verra octroyer une part minimale garantie dans le financement de la politique de cohésion. À l'échelon national, il faudra veiller à ce que 20% des financements soient effectivement destinés à l'objectif thématique de l'inclusion sociale.

On constate déjà que les objectifs de croissance inclusive suscitent un intérêt tout particulier dans la plupart des États membres. Il apparaît donc tout à fait justifié d'affecter les investissements à une augmentation des taux d'emploi, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les personnes d'âge mûr, d'œuvrer en faveur d'une réduction de la pauvreté en insistant sur l'inclusion active, d'atteindre les objectifs en matière d'enseignement et d'investir dans l'éducation et la formation tout au long de la vie.

Dans certains domaines tels que la santé, un des enjeux majeurs pour les États membres consistera à cartographier les besoins d'investissement dans les infrastructures. La réalisation de cet objectif devrait contribuer à un meilleur accès aux services de santé et, par conséquent, à une réduction de la pauvreté.

De plus, le soutien aux Roms et aux autres catégories les plus vulnérables de la population constitue une autre priorité de politique générale. Par conséquent, on veillera à ce que les accords de partenariat décrivent comment les FSIE participeront à la réalisation des quatre objectifs pour l'intégration des Roms (enseignement, emploi, santé et logement) et ce de manière globale, par le biais de mesures transversales ou d'un ciblage de fonds explicite mais non exclusif.

Une attention accrue aux résultats

La définition d'objectifs clairs et spécifiques dans les programmes opérationnels pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion est au cœur de notre stratégie axée sur les résultats. Le changement sera marquant pour de nombreux programmes.

Peu de projets de programmes opérationnels nous sont parvenus jusqu'à présent, ce qui montre que la formulation d'objectifs précis n'est pas une tâche aisée. Certains programmes n'indiquent pas clairement comment les investissements, notamment dans les infrastructures sociales, le transport et le tourisme, contribueront à la réalisation des



Projet du Knowledge Practice Laboratory, qui vise à l'élaboration de théories, d'outils et de modèles pratiques au service de l'enseignement et du monde du travail en Finlande.

« Nous devons investir dès à présent et faire de notre mieux pour éviter que les programmes ne soient retardés. Mais ils doivent être de bonne qualité et offrir des perspectives de développement solides. La Commission ne sacrifiera pas la qualité au profit de la rapidité. »

COMMISSAIRE JOHANNES HAHN

objectifs du programme. Pour autant, les réunions informelles entre les autorités en charge des programmes et la Commission se sont généralement avérées constructives et les deuxièmes versions des programmes sont de bien meilleure qualité.

L'expérience montre que la nécessité d'axer les programmes quels qu'ils soient sur les résultats est un critère réaliste, y compris pour ceux qui se démarquent par leur contexte et les montants en jeu.

Le cadre de performance est un autre élément nouveau. Il ne pourra être rédigé que lorsque la logique d'intervention du programme, sa structure financière et les résultats escomptés pour chaque priorité seront clarifiés. Autrement dit, il ne pourra être élaboré qu'à un stade assez avancé du développement du programme.

La difficulté principale de cette tâche consiste à associer les indicateurs à des objectifs relativement précis et suffisamment ambitieux.



Calendrier

Le «règlement sur les dispositions communes», adopté le 20 novembre 2013, a fixé le calendrier à respecter pour la soumission et l'adoption des accords de partenariat et des programmes opérationnels.

Chaque État membre est tenu de transmettre son contrat de partenariat à la Commission dans les quatre mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement. La Commission formulera ensuite des observations dans les 3 mois qui suivent la date de soumission de l'accord de partenariat et adoptera l'accord au plus tard 4 mois après sa soumission par l'État membre, à condition qu'il ait donné une suite satisfaisante aux observations de la Commission. Autrement dit, les accords de partenariat pourraient, en règle générale, être **adoptés dès la fin du mois d'août 2014**.

Les programmes opérationnels doivent être soumis par les États membres au plus tard 3 mois après la soumission de l'accord de partenariat. La Commission formulera des observations dans les 3 mois suivant la date de soumission du programme opérationnel et l'adoptera au plus tard 6 mois après sa soumission par l'État membre, à condition qu'il ait donné une suite satisfaisante aux observations de la Commission. Autrement dit, les programmes opérationnels pourraient, en règle générale, être **adoptés dès la fin du mois de janvier 2015**.

La Commission continuera de coopérer étroitement avec les États membres pour que le plus grand nombre possible d'accords de partenariat et de programmes opérationnels soit adopté sous l'actuelle législature et que les financements soient affectés dans les meilleurs délais.

ACTES DÉLÉGUÉS ET D'EXÉCUTION

Le traité de Lisbonne a prévu un nouveau système par lequel la Commission dispose à présent de pouvoirs limités lui permettant d'apporter des changements mineurs aux textes de loi, à condition qu'ils soient sans conséquence pour les dispositions essentielles de la législation fixée par le Parlement et le Conseil. Ces pouvoirs sont appelés «actes délégués» et «actes d'exécution». La Commission a décidé de regrouper les pouvoirs qui lui sont dévolus dans le cadre de la politique de cohésion dans cinq actes délégués et d'en publier trois avant la suspension des activités du Parlement (le 14 mars, d'après l'accord interinstitutionnel pertinent) en vue des prochaines élections. L'un de ceux-ci est le «Code de conduite européen».

Le Code de conduite européen – une approche de partenariat renforcée en matière de planification et de dotation des fonds

Le code énonce une série de normes communes destinées à améliorer la consultation, la participation et le dialogue avec les partenaires pendant la planification, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des projets financés par les FSIE.

Les États membres doivent renforcer la coopération entre les instances chargées de l'affectation des Fonds structurels et d'investissement et les partenaires au projet tels que les pouvoirs régionaux, locaux, urbains et autres entités publiques, les ONG et toutes les organisations responsables de la promotion de l'inclusion sociale, de l'égalité hommes-femmes et de la lutte contre la discrimination.

Tous les États membres sont tenus de respecter ces règles lors de la finalisation des programmes de financement qu'ils soumettront à la Commission pour la période 2014-2020.

Le code de conduite ne s'applique qu'à condition que le Conseil et le Parlement n'y opposent aucune objection dans les deux mois qui suivent son adoption par la Commission européenne (le 7 janvier).

► POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/what/future/index_fr.cfm

▶ RÉSULTATS À LONG TERME DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

ÉVALUATION DE 1989 À AUJOURD'HUI

Parallèlement à la planification de la nouvelle période de programmation de la politique de cohésion, la Commission s'est penchée sur les résultats à long terme de la politique de cohésion.

Une évaluation a été entreprise récemment à titre expérimental afin d'évaluer les résultats des programmes de la politique de cohésion dans 15 régions de l'UE sur le long terme, de 1989 jusqu'à aujourd'hui. Elle formule également une série de recommandations à prendre en compte pour l'avenir, étayant l'orientation stratégique de la période 2014-2020.

Cette évaluation a été réalisée par le *European Policies Research Centre* (EPRC), en collaboration avec la *London School of Economics*. Elle a débouché sur un rapport final et des études de cas détaillées pour chacune des régions à l'étude, qui ont été publiés sur le site web d'Inforegio.

Principales conclusions

- ▶ Conformément à ce qui était communément admis à l'époque, la plupart des régions moins développées avaient axé leurs premières stratégies sur la construction d'infrastructures, convaincues que cela amènerait la croissance. Dans de nombreux cas, des améliorations significatives ont effectivement été observées. D'autres régions, en revanche, ont été confrontées à une surcapacité et/ou ont négligé l'entretien à long terme. Ces dernières années (depuis 2000), la nécessité d'investir dans le capital humain, l'innovation et le secteur privé est de plus en plus admise.
- ▶ De nombreuses stratégies faisaient la part belle au tourisme, et les investissements dans les infrastructures ont permis à ces régions d'accroître leurs chiffres de fréquentation touristique. L'évaluation conclut toutefois qu'en règle générale, le tourisme n'est pas une source de croissance suffisante.

- ▶ De nombreuses régions ont investi dans la cohésion sociale, mais la viabilité à long terme de ces investissements en l'absence de croissance est incertaine.
- ▶ De nombreuses régions parmi les plus développées se sont heurtées à des problèmes d'ajustement structurel. Durant les premières années, plusieurs d'entre elles ont continué d'investir dans des entreprises traditionnelles à faible niveau de qualification. Ce n'est que plus tard, lors des périodes de programmation ultérieures, qu'elles ont commencé à investir dans l'innovation et l'éducation. L'ajustement structurel ne peut se faire sur une seule période de programmation.

Réponses apportées aux besoins et aux problèmes des régions au fil du temps

À la fin des années 1980, les besoins des régions étaient principalement liés aux problèmes suivants: sous-développement, pour tous les indicateurs économiques, sociaux et environnementaux; dispersion de la population ou périphéricité; affaiblissement du tissu économique en raison de l'abandon du modèle d'économie dirigée ou de la spécialisation dans l'agriculture ou des industries traditionnelles; conséquences de déséquilibres sur le plan géographique ou de l'emploi.

Au fil du temps, certaines régions ont réussi à relever ces défis, tandis que d'autres s'en sont moins bien sorties. Les améliorations les plus notables ont été observées dans les infrastructures des services publics de base et des transports, ainsi que dans la fourniture de services publics essentiels. Parmi les différents besoins, il en est un auquel il a été particulièrement difficile de répondre dans le cadre de





La zone résidentielle de Vila d'Este dans la région Norte du Portugal a pu être entièrement rénovée grâce à des subventions du FEDER. Outre les gains d'efficacité énergétique grâce à des améliorations structurelles, l'embellissement du quartier l'a rendu plus attrayant, aussi bien pour les habitants que pour les touristes.

RÉGIONS VISÉES PAR L'ÉVALUATION

Régions moins développées:

Sachsen-Anhalt (DE);
Dytiki Hellada (EL); Galicia (ES);
Andalucía (ES); Campania (IT);
Norte (PT)

Régions moins développées en
1989 mais figurant aujourd'hui
parmi les plus développées:

Irlande; Nord-Pas de Calais (FR);
Basilicata (IT); Burgenland (AT);
Algarve (PT); Itä-Suomi (FI)

Régions plus développées:

Nordrhein-Westfalen (DE); Aquitaine
(FR); North East England (UK)

la politique: le niveau insuffisant d'activités de recherche et de développement dans le secteur privé.

Certaines régions ont estimé à la fin des années 1980 que les véritables besoins sous-jacents étaient l'accessibilité et la communication. Elles ont donc agi prioritairement dans ces deux domaines, sous-estimant l'importance de la transformation des structures productives.

La plupart des régions moins développées ont mis en place des stratégies de grande envergure, axées sur les infrastructures, l'investissement dans le capital humain et l'entrepreneuriat. Bien que cette tendance se soit poursuivie tout au long de la période à l'étude, entre 2000 et 2006, ces régions ont davantage misé sur la compétitivité et la RDI (recherche, développement et innovation).

Les régions plus développées ont adopté des stratégies diversifiées, axées sur le développement de l'esprit d'entreprise via différentes mesures de soutien de l'offre et de la demande et un ensemble d'instruments à destination des clusters, des jeunes entreprises et des entreprises individuelles, et mettant de plus en plus l'accent sur la R&D et l'innovation.

La capacité des autorités responsables des programmes de fixer des objectifs réalistes et d'identifier des moyens de les mettre en œuvre en temps opportun peut encore être améliorée. De manière générale, les régions ont eu des difficultés à estimer les objectifs car elles n'avaient pas pu se faire une idée suffisamment précise des résultats réellement obtenus grâce aux programmes lors des précédentes périodes du fait de la qualité variable des informations fournies par les systèmes de suivi et de l'absence d'évaluation *ex-post* détaillée.

Les réalisations de la politique de cohésion

C'est au niveau des grandes infrastructures matérielles, des améliorations environnementales et des infrastructures locales pour les entreprises et l'innovation que la politique de cohésion a été la plus efficace. Les régions ont rencontré des difficultés pour l'ajustement structurel, le soutien aux entreprises, l'innovation et le développement communautaire. La politique s'est toutefois révélée utile pour répondre aux besoins régionaux à long terme.

Les 15 régions n'ont pas toutes aussi bien réussi à relever les différents défis en matière de développement. La variabilité des résultats obtenus est en partie attribuable à la portée limitée des programmes et à la difficulté d'intervenir dans tous les domaines où les besoins se font sentir. Ceci nous amène toutefois à nous interroger sur la complémentarité (et l'additionnalité) des programmes et sur leur compatibilité avec les politiques publiques nationales en général.

En **Irlande**, la politique de cohésion a eu un effet transformateur à tous les niveaux. L'évolution de l'économie nationale a coïncidé avec son intégration dans les marchés mondiaux. Ceci pourrait avoir un impact sur la viabilité des progrès réalisés, compte tenu de l'intégration du pays dans des réseaux économiques mondiaux frappés par la crise et de ses propres difficultés économiques actuelles.

Dans un autre groupe de régions (**Algarve**, **Andalousie** et **Galice**), la politique de cohésion a permis de transformer les économies régionales, une mutation qui s'est traduite par la convergence de leur PIB avec celui des autres régions de l'UE et par une amélioration des indicateurs du marché

Aerópolis, un parc technologique aérospatial qui s'inscrit dans le cadre du programme d'incitation à l'innovation et au développement des entreprises, Andalousie, Espagne.



Ion Channel Biotechnology Centre, Border Region, Irlande.



du travail; néanmoins, elle n'a pas encore réussi à améliorer de manière durable les perspectives de développement à long terme et la résilience de ces régions. La politique a cependant contribué à des améliorations substantielles au niveau des infrastructures régionales et de la prestation de services publics. Toutefois, la transformation économique concernait principalement les secteurs du tourisme et des services, tandis que les améliorations constatées sur le plan de la productivité et des clusters à forte valeur ajoutée se limitaient aux segments des économies régionales qui ne représentent qu'une petite partie de la VAB et de l'emploi.

Dans la majorité des régions ([Aquitaine](#), [Basilicate](#), [Campanie](#), [Dytiki Ellada](#), [Norte](#) et [Sachsen-Anhalt](#)), la politique a permis une transformation dans des domaines spécifiques mais elle n'a pas eu un impact très marqué sur la croissance et l'emploi en général (sauf dans la région de Basilicate) et n'a pas apporté de réponse à certains besoins pourtant cruciaux.

Dans les autres régions ([Burgenland](#), [Nordrhein-Westfalen](#), [North East England](#), [Itä-Suomi](#) et [Nord-Pas-de-Calais](#)), la politique a eu une influence positive sur les facteurs de développement, ce qui a permis des changements dans des domaines spécifiques, mais elle n'a pas (compte tenu de la portée limitée de ses interventions) apporté de solution efficace aux problèmes des régions, ni débouché sur une transformation en profondeur de leurs économies.

Implications pour la future politique de cohésion

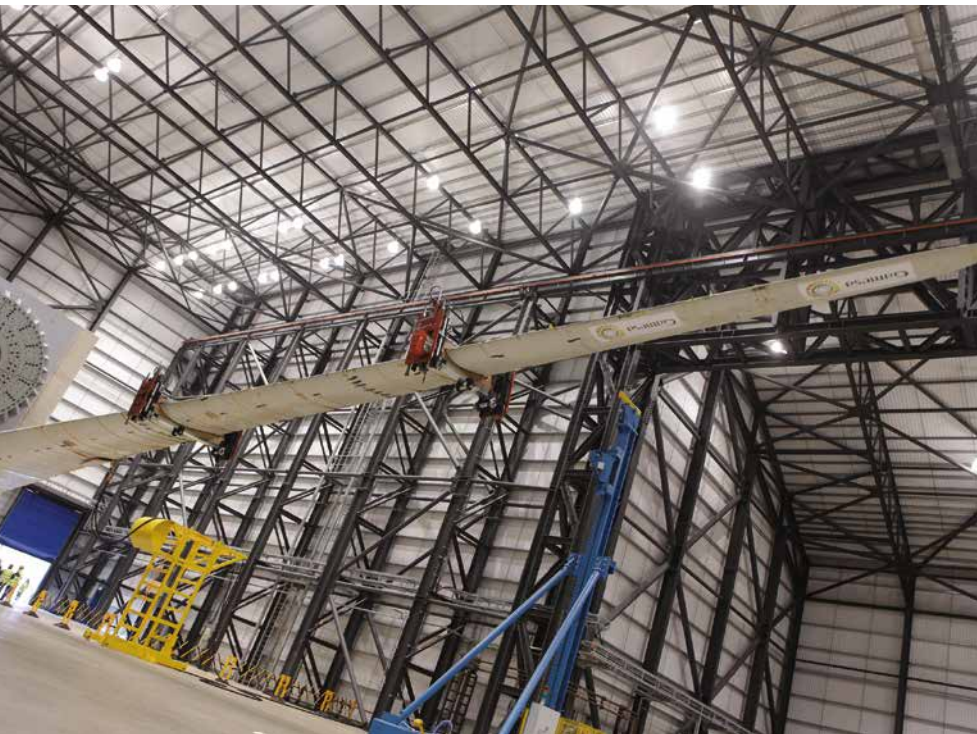
Les conclusions de l'étude étayent l'orientation donnée à la politique de cohésion pour la période 2014-2020, concernant notamment la conditionnalité, la nouvelle orientation vers les résultats et les mesures de renforcement des capacités. Elles montrent que, dans ces domaines précisément, les programmes ont été déficients sur plusieurs générations.

Conception des programmes

Toutes les études de cas ont montré qu'il était important de mettre au point une stratégie fondée sur une analyse des besoins et des défis régionaux, la définition d'une vision de l'avenir et la formulation d'un plan de développement pluriannuel fixant des objectifs clairs, convenus par les partenaires. Les enseignements tirés sont les suivants:

- ▶ **Introduire la réflexion stratégique** – Les régions doivent investir dans la planification stratégique et évaluer leurs besoins actuels et futurs afin d'identifier les opportunités qu'un soutien ciblé permettrait d'exploiter.
- ▶ **Prévoir des plans de secours** – Les stratégies doivent être flexibles et pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins résultant de chocs extérieurs ou de perspectives inattendues.
- ▶ **Adopter une approche à long terme de la compétitivité afin d'assurer la résilience** – Dans de nombreuses régions, il est essentiel de soutenir les changements au niveau du tissu économique afin de le rendre plus résistant aux chocs économiques. Bien que l'infrastructure reste un élément indispensable et que le soutien au tourisme se soit avéré

Centre d'essais pour pales d'éoliennes,
North West England, Royaume-Uni.



Le projet «Art on Chairs», finaliste du prix
RegioStars 2014, Norte, Portugal.



utile à moyen terme pour les régions qui étaient à la traîne, les régions doivent se focaliser davantage sur les projets qui stimulent l'esprit d'entreprise et l'innovation.

- ▶ **Planifier de manière réaliste** – Les régions doivent arrêter des calendriers réalistes, en tenant compte du fait que plusieurs cycles de programmation peuvent être nécessaires (d'où le besoin de continuité) pour qu'un changement s'opère, et ne doivent pas fixer des objectifs trop ambitieux pour un programme, surtout lorsqu'elles disposent de moyens limités.
- ▶ **Planifier en tenant compte des autres programmes d'investissement mis en œuvre dans la région.**

Planification stratégique

Les autorités régionales et les États membres devraient investir dans le renforcement des capacités de développement stratégique, afin que les autorités responsables des programmes puissent:

- ▶ penser à long terme;
- ▶ communiquer et débattre ouvertement des options stratégiques avec les parties prenantes;
- ▶ reconnaître que les efforts doivent être menés à long terme et, par conséquent, inscrire la planification septennale de la politique de cohésion dans des stratégies régionales plus larges;
- ▶ accepter le fait que la situation et les besoins régionaux peuvent changer brusquement, nécessitant la mise en place de programmes spécifiques pour répondre à ces changements; et
- ▶ couvrir les différents aspects de l'économie, en interagissant avec d'autres politiques et programmes de dépenses.

Orientation vers les résultats

Au cours des différentes périodes de programmation, les programmes ont souvent été conçus de manière à attirer des fonds pour des projets ou types de projets spécifiques. Dans de nombreux cas, soit ils n'avaient qu'un vague lien avec une vision de croissance ou de convergence régionale, soit les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs fixés n'étaient pas clairement définis. Or, il est indispensable de définir clairement des objectifs afin d'établir une logique d'intervention par rapport aux résultats escomptés. Mais surtout, cela doit s'intégrer dans un modèle de développement témoignant d'une bonne compréhension du fonctionnement de l'économie régionale et de la façon d'ajuster les interventions financées par l'UE en fonction des modèles, des tendances et des facteurs de développement.

Pour mieux axer leurs programmes sur les résultats, les régions doivent élaborer des approches de programmation fondées sur des théories de développement formulées de façon explicite. Pour ce faire, il est nécessaire d'envisager la politique sous un autre angle. L'évaluation *ex-post* doit devenir pour les autorités responsables des programmes une activité de routine, en plus des travaux menés par la Commission. Par ailleurs, cette évaluation ne doit plus être centrée sur les aspects financiers et procéduriers, mais plutôt sur l'efficacité et l'impact.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS

http://ec.europa.eu/regional_policy/information/evaluations/index_fr.cfm#15

▶ COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

▶ OPÉRATIONS DE DÉMINAGE À LA FRONTIÈRE CROATE GRÂCE À DES FONDS COMMUNAUTAIRES

Coût total:
3 530 000 EUR
Contribution de l'UE:
3 000 000 EUR

Des mines antipersonnel, qui avaient été enfouies le long de la frontière entre la Croatie et la Bulgarie durant le conflit en ex-Yougoslavie dans les années 1990, ont été enlevées dans le cadre d'un projet financé par l'UE. Outre le fait qu'il permet de protéger la population, ce projet ouvre la voie à la concrétisation de nombreux projets transfrontaliers dans les zones naturelles protégées Natura 2000 et favorisera un tourisme durable.

Au début de 2011, la Hongrie a découvert un champ de mine jusqu'alors inconnu le long de sa frontière avec la Croatie, dans le comté d'Osječko-Baranjska, en Croatie, et le comté de Baranya, en Hongrie. Les terrains minés sont les séquelles du conflit qui a secoué la région durant les années 1990 et, comme l'exige la Convention d'Ottawa relative aux mines antipersonnel, la Hongrie a isolé la zone dangereuse à sa frontière méridionale et a signalé le danger.

En septembre 2011, un projet croato-hongrois financé par des fonds communautaires a été mis en place afin de sonder et de nettoyer les champs de mines présentant un danger. Ce projet a également permis la réhabilitation environnementale de la zone, comme le prévoyait la directive de l'UE relative aux habitats.

Le projet de déminage, qui devait s'étaler sur une période de 24 mois, était le plus vaste programme IAP (Instrument d'aide de préadhésion) de coopération transfrontalière entre la Hongrie et la Croatie pour la période 2007-2013. Il a bénéficié d'une aide communautaire de quelque 3 millions d'euros.

Il complète d'autres investissements effectués via le programme dans les domaines de l'environnement et du tourisme durable.

Pendant la durée du projet, des levés ont été réalisés afin de localiser les mines et un ordre de priorité a été établi en vue de leur enlèvement. Une superficie de 1 km² a été nettoyée ou déclarée sûre du côté hongrois de la frontière, tandis qu'une superficie de 1,5 km² a été déblayée du côté croate.

Le nettoyage du champ de mines dans la zone frontalière était une condition préalable à la réalisation de nombreux projets de coopération transfrontalière concernant la zone naturelle protégée Natura 2000.

La zone ayant été déblayée, les travaux se poursuivent pour développer le tourisme durable dans la région: création de parcours thématiques sur le patrimoine culturel et promotion d'itinéraires cyclistes autour des sites historiques de la région.

La préservation de la zone protégée du parc national du Drava-Danube peut maintenant être entreprise sans risque pour les personnes qui s'y trouvent. Il est aussi plus facile d'entretenir les digues et de lutter contre les inondations dans la zone frontalière. Par ailleurs, des terres sont à nouveau disponibles en vue d'une exploitation agricole.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.hu-hr-ipa.com/en/funded-project/46

▶ ROUMANIE

▶ RENFORCER LES SERVICES D'URGENCE DANS LE CENTRE DE LA ROUMANIE

Les services d'urgence du centre de la Roumanie ont bénéficié d'un investissement dans les équipements et la formation, cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Grâce à l'acquisition d'une nouvelle flotte de véhicules spécialisés, les délais d'intervention d'urgence ont pu être réduits de manière substantielle.

Ce projet destiné à renforcer les services d'urgence de la région Centru de la Roumanie a permis l'acquisition de 40 nouveaux véhicules, dont 24 véhicules d'intervention d'urgence mobiles dotés de matériel de premiers secours et d'équipements d'extinction d'incendie et de désincarcération. Les nouveaux véhicules se composent également de camions d'extinction et de véhicules équipés du matériel nécessaire à la découpe de tôles et à la désincarcération de personnes accidentées.

Trois autres véhicules ont aussi été achetés à des fins de recherche, pour identifier les mesures à prendre en cas d'incidents nucléaires, biologiques, chimiques et radiologiques, de même que l'équipement spécifique permettant aux centres de commandement et de contrôle d'améliorer la communication en cas d'incidents majeurs.

Cet investissement financé par le FEDER s'inscrit dans la stratégie nationale mise en place par la Roumanie pour améliorer la gestion des situations d'urgence et l'assistance médicale d'urgence à travers le pays. Au total, le nombre d'unités d'intervention d'urgence mobiles dans la région est passé de 87 à 127. Huit centres de commandement et de contrôle ont été créés dans le cadre de ce plan afin de coordonner les opérations lors de catastrophes et d'accidents, et 647 personnes ont bénéficié d'un programme de formation.

Le programme d'investissement a permis une réduction drastique des délais d'intervention moyens des unités mobiles en situation d'urgence, qui sont passés de 48 à 27 minutes dans les zones rurales et de 25 à 13 minutes dans les zones urbaines. Les services d'urgence sont désormais mieux équipés pour se rendre dans les zones montagneuses reculées durant les mois d'hiver, un type d'intervention qui a toujours été particulièrement difficile.

«Les 40 nouveaux véhicules d'urgence achetés par la région Centru ont réduit les délais d'intervention en cas de catastrophe de façon significative», a indiqué Simon Crețu, directeur général de l'Agence de développement régional du Centre. «Grâce à un équipement professionnel de pointe et au travail d'équipes professionnelles bien formées, les délais d'intervention d'urgence ont pu être raccourcis et, dans des cas extrêmes, des vies ont pu être sauvées.»



Coût total:
8 600 000 EUR
Contribution de l'UE:
6 140 000 EUR

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.regio-adrcentru.ro/Detaliu.aspx?t=COMComunicate&eID=1154



Un vaste projet de modernisation permettra au port de Limassol, le principal port de Chypre, d'accueillir un plus grand nombre de navires, notamment des porte-conteneurs géants de dernière génération (Ultra Large Container Ships – ULCS), et d'accroître la capacité de manutention des conteneurs.

Limassol, l'un des ports les plus actifs de la Méditerranée, a fait l'objet d'une opération de dragage et d'agrandissement de grande ampleur, qui lui permettra d'accueillir une nouvelle génération de navires de passagers et de marchandises de plus grande taille.

Le nouveau port de Lemesos, l'autre nom de Limassol, est en activité depuis 1974. Il a été construit pour reprendre en grande partie les activités de l'ancien port (aujourd'hui utilisé essentiellement par les navires de pêche) et constitue le principal port de Chypre depuis que celui de Famagouste, sur la côte est du pays, n'est plus sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre.

Le port gère les deux tiers du trafic de conteneurs généré au niveau local et des activités de transbordement, ainsi que la totalité du volume des importations de graines. Il prend en charge plus de 90% du trafic de passagers du pays.

Ce projet en deux phases a déjà permis de creuser, d'une part, le bassin ouest du port à une profondeur de 16 mètres (contre 11 à 14 mètres précédemment) et, d'autre part, le rayon de giration et l'entrée du canal à une profondeur de 17 mètres. D'autres travaux ont été réalisés, tels que la consolidation des quais actuels du port et d'une partie des brise-lames.

La deuxième phase des travaux de construction du projet, entamée début 2013, prévoit de prolonger de 500 mètres les murs de quais actuels du bassin ouest du port (actuellement d'une longueur de 770 mètres). La fin de la seconde phase est prévue pour l'été 2015.

Un projet connexe prévoit la construction d'un nouveau terminal pour passagers. Ensemble, ces projets augmenteront considérablement la capacité du principal port de Chypre. Il sera une plateforme centrale pour les navires de passagers et de marchandises et compte devenir un concurrent de taille sur le marché du transbordement. La capacité de manutention des conteneurs passera de 643 000 à plus d'un million EVP par an (EVP précise la capacité des conteneurs et signifie «unités équivalents vingt pieds»).

Afin de faciliter l'expansion du port, un grand projet de construction routière a été mis en œuvre pour améliorer les connexions entre le port de Limassol et le réseau autoroutier du pays. Le projet de connexion du nouveau port à l'autoroute Limassol-Paphos représente un investissement total de 126 millions d'euros, la contribution du Fonds de cohésion de l'UE s'élevant à 90 millions d'euros. Il réduira aussi les encombrements et la pollution aux abords du port.

La modernisation des principales infrastructures portuaires du pays et l'amélioration de leur accessibilité devraient faire de Limassol un port extrêmement efficace et compétitif, à la pointe de la technologie, et lui permettre de se hisser parmi les chefs de file de la Méditerranée orientale pour le commerce chypriote, le commerce de transit et les navires de croisière. Elle améliorera aussi l'accès à l'Union européenne et aux autres marchés, et créera des opportunités d'investissement et de commerce.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS
www.cpa.gov.cy

▶FRANCE

▶UNE ENTREPRISE DE ROBOTIQUE CHIRURGICALE QUI A LE VENT EN POUPE

Une PME française de technologie médicale ayant bénéficié d'un co-investissement au titre de l'initiative JEREMIE dans le Languedoc-Roussillon s'impose petit à petit sur la scène internationale et est cotée depuis peu sur EuroNext Paris.

L'entreprise Medtech SAS, établie à Montpellier, a été fondée en 2002 pour développer des robots capables d'assister les chirurgiens dans des opérations difficiles exigeant une extrême précision. BRIGIT™, le premier robot mis au point par l'entreprise, était destiné à la chirurgie orthopédique et a été vendu en 2006 à Zimmer Inc., leader mondial dans ce domaine.

Medtech a ensuite conçu ROSA™, une nouvelle génération de bras robotisés chirurgicaux guidés par laser destinés à des interventions neurochirurgicales. Ce dispositif facilite et complète le travail du neurochirurgien lors d'opérations délicates du cerveau. En 2009, ROSA™ a reçu l'autorisation de mise sur le marché en Europe avec le label CE ainsi que



Coût total:
22 000 000 EUR
Contribution de l'UE:
4 500 000 EUR

l'autorisation de la FDA aux États-Unis et l'homologation de Santé Canada au Canada. Il est aujourd'hui utilisé par des neurochirurgiens de renom dans plusieurs hôpitaux d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie. L'entreprise travaille actuellement à l'élaboration d'une version de ROSA™ destinée aux opérations sur la colonne vertébrale, dotée des mêmes caractéristiques d'extrême précision.

Medtech SAS emploie actuellement 20 personnes à Montpellier, possède des bureaux à New-York et au Canada, des distributeurs dans le monde entier et est présente dans près de trente pays.

Pour financer son expansion, Medtech a obtenu à la fin de 2012 un financement de 4,5 millions d'euros de la part d'un consortium composé de Soridec, SAS JEREMIE LR et Midi-capital. L'entreprise poursuit son ambitieux développement et compte augmenter son chiffre d'affaires de 50% en 2014, pour atteindre 3 millions d'euros. En novembre 2013, Meditech a levé 20 millions d'euros supplémentaires via une introduction en bourse sur EnterNext Paris, la filiale de NYSE Euronext dédiée à la promotion et à l'expansion du marché des PME. Ce nouvel apport de fonds accélérera son expansion commerciale, principalement sur des marchés tels que l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et les États-Unis.

JEREMIE

JEREMIE – Ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises – est une initiative de la Commission européenne mise au point en collaboration avec le Fonds européen d'investissement (FEI). Elle encourage le recours aux instruments d'ingénierie financière en vue de faciliter l'accès au financement pour les PME via les interventions des Fonds structurels. Le fonds de participation JEREMIE Languedoc-Roussillon, d'un montant de 30 millions d'euros, est en partie financé par le FEDER (15 millions d'euros) et par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon (15 millions d'euros), l'État français faisant office d'autorité de gestion et le FEI étant chargé de sa gestion. L'objectif consiste à faciliter le financement au moyen de trois instruments financiers: a) un *instrument de prêt à partage de risques* à destination des jeunes entreprises innovantes; b) un *instrument de co-investissement* à destination des PME présentant un potentiel de croissance élevé; c) un *instrument de garantie sur portefeuille* afin de renforcer la compétitivité des PME.

▶POUR EN SAVOIR PLUS
<http://medtech.fr/fr/accueil>

► AGENDA

31 MARS 2014

_Bruxelles (BE)

Cérémonie de remise
des prix RegioStars

8-9 SEPTEMBRE 2014

_Bruxelles (BE)

6^e Forum sur la cohésion

**30 SEPTEMBRE &
1^{er} OCTOBRE 2014**

_Bruxelles (BE)

Forum des régions
ultrapériphériques

6-9 OCTOBRE 2014

_Bruxelles (BE)

OPEN DAYS

Pour en savoir plus sur ces événements, consulter
la section Agenda du site web Inforegio:

[http://ec.europa.eu/regional_policy/
conferences/agenda/index_fr.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/agenda/index_fr.cfm)

RESTEZ CONNECTÉ!

 www.ec.europa.eu/inforegio

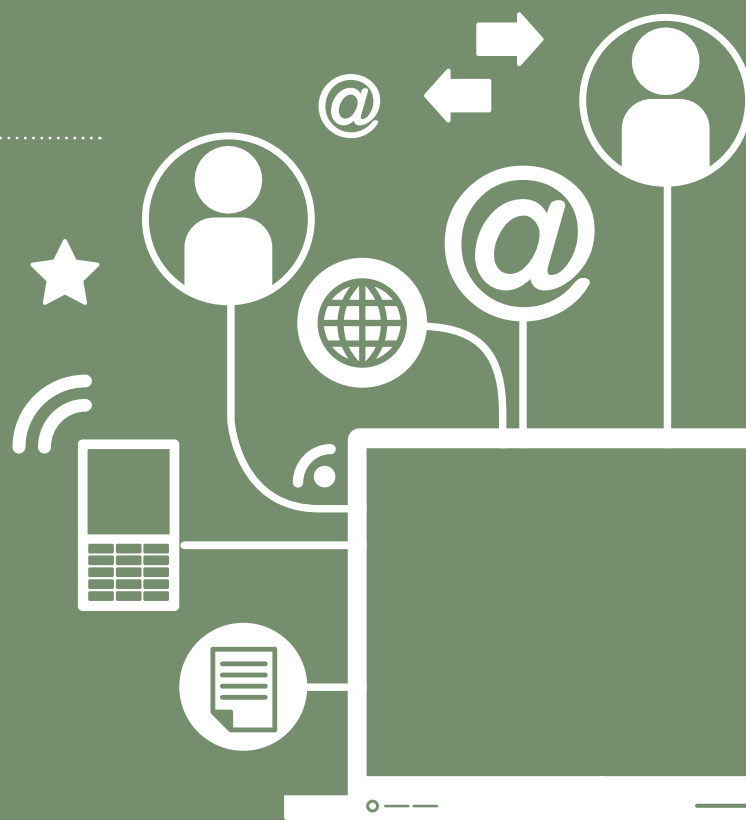
 www.twitter.com/@EU_Regional

 www.yammer.com/regionetwork
Plateforme de collaboration de la DG REGIO

 www.flickr.com/euregional

 Abonnez-vous à «REGIOFLASH»
www.inforegiodoc.eu

 www.twitter.com/@JHahnEU



Office des publications

Commission européenne,
Direction générale de la politique régionale et urbaine
Communication – Ana-Paula Laissy
Avenue de Beaulieu 1 – B-1160 Bruxelles
E-mail: regio-panorama@ec.europa.eu
Internet: http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.cfm

